

PLU DE SAINT-GENIX-SUR-GUIERS

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Cet état initial a été réalisé en 2018. Quelques données ont été adaptées en 2022.

1/ SOCLE GÉOGRAPHIQUE

1/1 Relief

S'étendant sur un territoire de **1 222 ha**, la ville de Saint-Genix-sur-Guiers se situe à l'extrémité est du département de la Savoie. Elle se localise à la confluence entre le Guiers et le Rhône. Le territoire communal se caractérise par un relief marqué par les cours d'eau et les plaines et des coteaux orientés d'une orientation sud et ouest principalement. Le dénivelé entre les parties hautes et les parties basses de la commune affiche 250 m environ. Plusieurs secteurs peuvent être distingués à l'échelle de la commune :

- Les parties les plus basses au niveau du Rhône et du Guiers se situent entre 212 m et 227 m. Une partie de ce secteur est concerné par la **Réserve Naturelle Nationale du Haut Rhône**.
- L'urbanisation du centre-bourg localisée sur un coteau orienté sud-ouest s'étage entre 219 m et 233 m.
- Le relief dans la partie sud de la commune se compose de coteaux. Le point culminant est localisé au niveau du lieu-dit La Créta à environ 487 m.
- Au nord, la commune est délimitée par une côte marquée, la Côte Envers avec une altitude maximum de 470 m.

Le relief communal et la localisation des hameaux en balcon ou sur une crête permet des **vues remarquables vers l'Avant Pays Savoyard, les Terres froides et la Chartreuse**.

1/2 Géologie

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers appartient à Plaine molassique du Bas-Dauphiné constituée de molasses miocènes.

La géologie communale explique l'occupation du sol observée sur le territoire avec :

- des alluvions holocènes et modernes dans la vallée du Rhône ;
- des alluvions du retrait wurmien (galets de calcaire, de grès, de quartz, de roches du cristallin dans une matrice sableuse) dans la vallée du Guiers ;
- des sables siliceux (hélvétien) sur la partie basse des coteaux ;
- la moraine de fond wurmienne occupant des vallées antérieures au Würm sur les parties plus hautes des coteaux.

1/3 Hydrographie

Le réseau hydrographique communal se compose notamment par **le Guiers et le Rhône** qui délimitent la commune côté sud-ouest et coté nord. Le Truison draine le relief nord de la commune (côte Envers); un autre ruisseau en partie busée est présent au niveau de la Combe Gilly.

La commune est signataire du **Contrat de bassin Guiers - Aiguebelette (2012 - 2018)**. Ce programme d'actions doit permettre à l'échelle du bassin versant, de préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et le bon état des eaux.

1/4 Climat

La ville de Saint-Genix-sur-Guiers bénéficie d'un climat tempéré avec des précipitations importantes, même pendant des mois les plus secs.

Toutefois, le **réchauffement climatique** dans l'avant pays savoyard s'accroît avec des hausses des températures moyennes et des températures minimales et maximales ce qui induit un changement de la ressource en eau.

ATOUTS / OPPORTUNITES

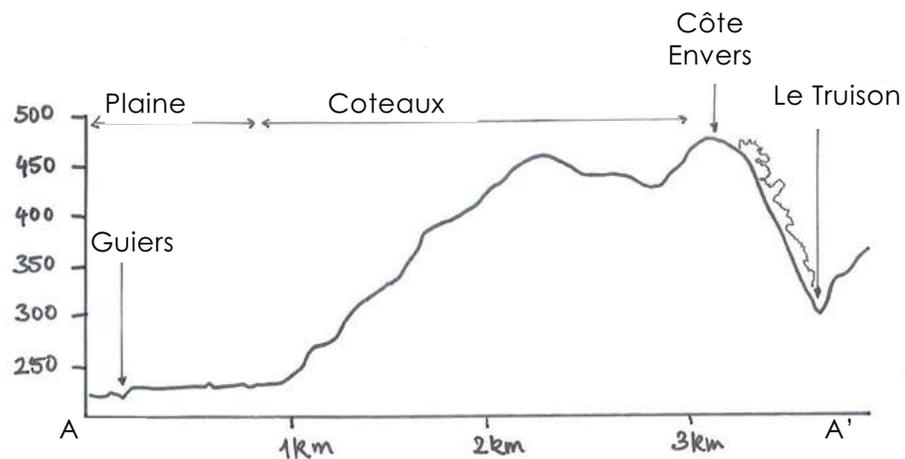
- Paysages variés et étagés résultant du relief et du réseau hydrographique.
- Positionnement des zones urbanisées majoritairement sur des coteaux.

FAIBLESSES / MENACES

- Etat des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau menacé par l'urbanisation.
- Réchauffement climatique influant sur les ressources en eau et l'agriculture.

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PLU

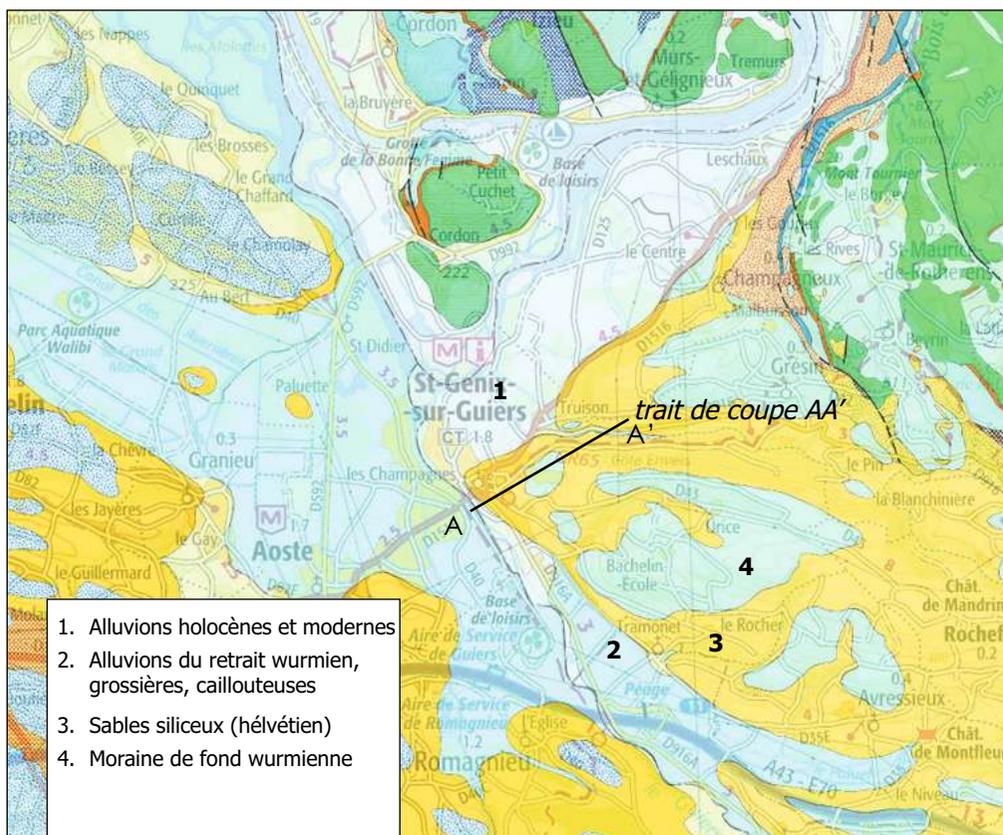
- Intégrer le bâti dans la pente et éviter les aménagements au sein des zones les plus pentues.
- Préserver les cours d'eau et les espaces de bon fonctionnement, ainsi que les ruisseaux secondaires.
- Préserver une bande de recul de l'urbanisation de 10 m le long des cours d'eau.



Le relief de Saint-Genix-sur-Guiers



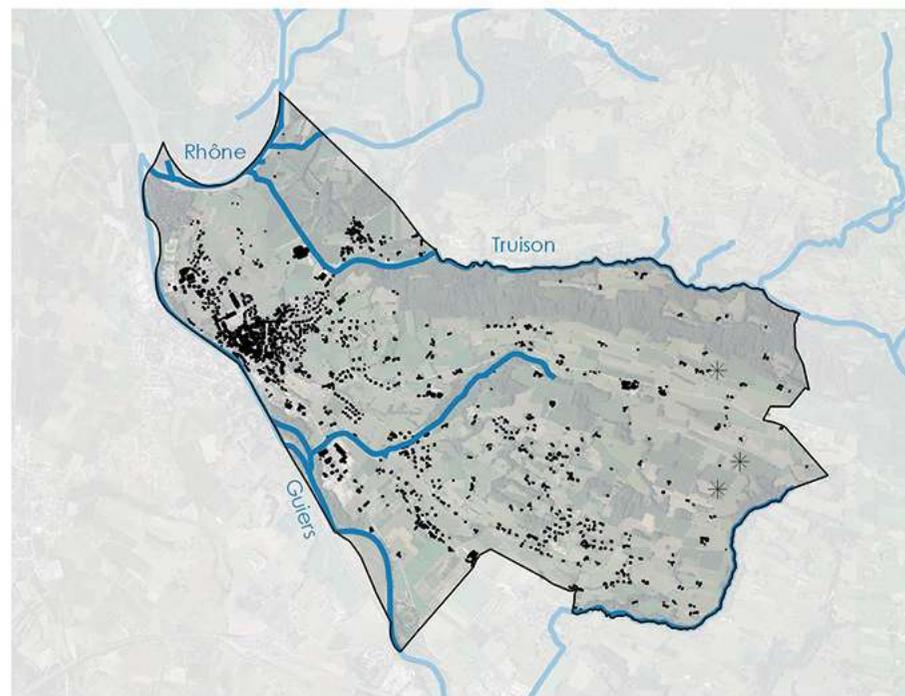
Vue aérienne de Saint-Genix-sur-Guiers (source : Jean-Pierre Gentil-Perret)



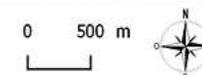
Carte géologique vecteur harmonisée 1/50 000 (BRGM)

PLU de Saint-Genix-sur-Guiers - Etat initial de l'environnement

SOCLE GEOGRAPHIQUE - Réseau hydrographique



Conception: KARUM n°2017053/J. FLORIAN
 Fond de carte : IGN - BD Ortho, BD Topo, Bing Satellite
 Source de données : SDAGE RMC
 Date : 30/01/2018



2/ SITES ET PAYSAGES

2/1 Sites protégés

Sites inscrits ou classés

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers n'est concernée par aucun site inscrit ou classé. Le site inscrit le plus près se situe à plus de 8 km (Lac d'Aiguebelette), le site classé le plus près se situe à plus de 10 km (Défilé de Pierre-Châtel).

Monuments historiques

La commune n'est concernée par aucun monument historique et par aucun périmètre de protection au titre des monuments historiques. Les bâtiments protégés au titres des monuments historiques les plus près se situent sur la commune de Pont-en-Voisin, à plus de 4,5 km. Ainsi, aucune covisibilité avec un monument historique n'est constatée.

2/2 Unités paysagères

A l'échelle régionale

Source : DREAL Rhône-Alpes, 2005 - Observatoire régional des paysages

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers se trouve à cheval sur deux unités paysagères délimitées à l'échelle régionale : l'unité 191-1-S « Plaine du Rhône de Brégnier-Cordon/ Les Avenières » et l'unité 158-S-I « Vallée de Saint-Thibaud-de-Couz ». Les deux unités paysagères appartiennent à la famille des paysages agraires.

A l'échelle départementale

Le CAUE de Savoie a précisé ce découpage à travers la charte architecturale et paysagère de l'Avant Pays Savoyard. La commune de Saint-Genix-sur-Guiers est concernée par l'unité n°4 dite « Plaine du Rhône » et l'unité n°5 dite « Vallons du Guiers »



Plaine du Rhône

S'étirant le long du Rhône, un chapelet de petites plaines alluviales partagées entre cultures céréalières, plantations de peupliers et zones naturelles humides, se succèdent de Saint-Genix-sur-Guiers à Lucey, en passant par Champagneux, La Balme et Yenne.

Cet ensemble paysager homogène se découpe en petites unités possédant chacune leur densité propre caractérisée par leur configuration topographique (falaises rocheuses plus ou moins rapprochées du lit du fleuve...) et l'organisation de leurs groupements bâtis (villages plus ou moins nombreux et plus ou moins groupés).

La pression agricole, qui a d'une certaine façon banalisé les paysages (très vastes étendues labourées et caractère artificiel des plantations de peupliers), contribue aujourd'hui à contenir les villages dans leur périmètre traditionnel.

Extrait de la charte architecturale et paysagère de l'Avant Pays Savoyard (Source : CAUE 73)



Vallons du Guiers

Pays de bocage vallonné, remontant du lit du Guiers jusqu'à la barrière rocheuse s'étirant sur près de 15 km du mont Tournier jusqu'aux abords de la montagne de l'Épine, les vallons du Guiers se caractérisent par la dispersion de l'habitat et la complexité d'un réseau de routes et de chemins, souvent bordés d'arbres, qui maille le territoire des différentes communes.

Sur la majeure partie de ce territoire, façonné par des activités agricoles encore prédominantes, l'architecture de terre (pisé) et de tuiles écailles, constitue toujours une composante paysagère remarquable.

La pression urbaine et industrielle induite par la traversée de l'autoroute A 43 risque pourtant d'affecter de plus en plus lisiblement la qualité paysagère, jusqu'alors préservée, de ce vaste "jardin" au cœur des villes (Chambéry, Lyon, Grenoble).

UNITES PAYSAGERES à l'échelle communale

Entre plaines alluviales et paysage vallonné, la commune de Saint-Genix-sur-Guiers présente différents types de paysages qui s'organisent en fonction de la pente et de l'exposition.

Unité 1 : Plaine du Rhône (212 à 220 m)

Paysage de plaine alluviale délimité par le Rhône : mosaïque de boisements rivulaires, plantations de peupliers, prairies et quelques habitations.

Unité 2 : Plaine du Guiers (220 à 230 m)

Paysage de plaine avec quelques boisements qui accompagnent le cours d'eau du Guiers : occupation du sol dominée par des cultures et des prairies entrecoupées par la D 916a et une urbanisation de type économique le long de la route.

Unité 3 : Centre-bourg de Saint-Genix-sur-Guiers

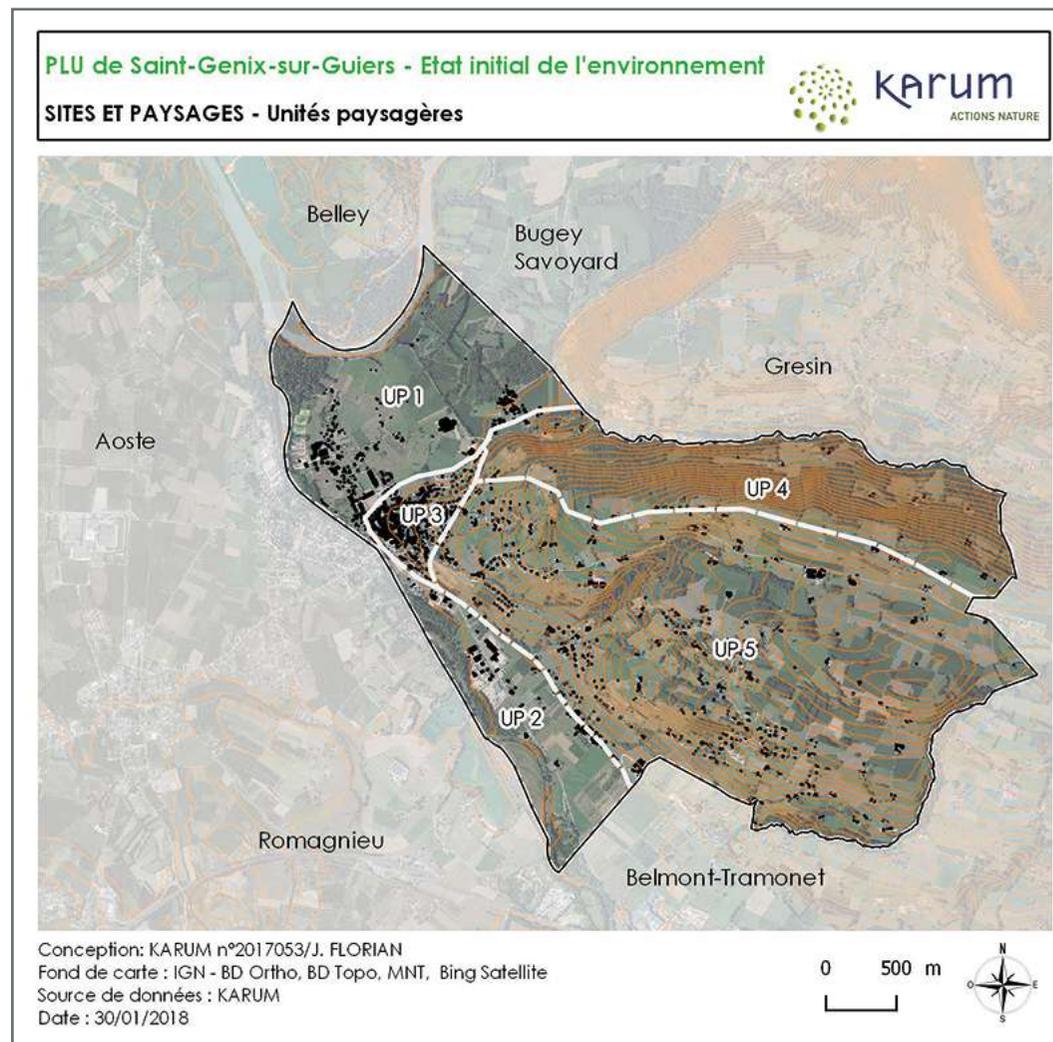
Paysage de coeur de ville assez dense et de caractère minéral, urbanisation adossée au coteau.

Unité 4 : Versant boisé de la Côte Envers (260 à 470 m)

Versant orienté nord caractérisé par des boisements denses et quelques parcelles agricoles ponctuées par quelques tâches d'urbanisation.

Unité 5 : Paysage vallonné des hameaux (230 à 487 m)

Relief ondulé avec des coteaux marqués exposés sud. Les milieux ouverts (prairies, cultures) sont ponctués par un réseau de petits bosquets et de boisements. L'urbanisation est organisée autour des hameaux anciens avec un développement de nombreux lotissements dispersés.



UP1 Plaine du Rhône



UP2 Plaine du Guiers



UP 3 Centre-bourg de Saint-Genix-sur-Guiers



UP 4 Versant boisé de la Côte Envers



UP5 Paysage vallonné des hameaux

2/3 Éléments paysagers structurants

Les principaux éléments qui structurent le paysage de Saint-Genix-sur-Guiers, guident sa lecture et composent son identité paysagère sont localisés sur la page suivante. Ils correspondent à des éléments d'hydrographie, de topographie, de végétation ou du patrimoine bâti.

Les cours d'eau et leur plaines alluviales (Rhône, Guiers et petits ruisseaux)

Le Rhône et le Guiers délimitent la commune et au nord et à l'ouest. Le Rhône n'est cependant pas très présent visuellement (masqué par des digues et des boisements). Les lignes de relief sont modelées par la présence des cours d'eau.

Bocage vallonné

La partie sud-est de la commune est marquée par une mosaïque de prairies, cultures, tâches d'urbanisation et petits bosquets et haies. Ce paysage diversifié est cependant menacé par une banalisation de l'architecture et des limites des parcelles (haies monospécifiques, clôtures peu esthétiques).

Boisements de feuillus

Les principaux boisements se situent sur la Côte Envers (châtaignier) et à proximité du Rhône (peuperaies, boisements rivulaires). Quelques boisements rivulaires longent également le Guiers.

Les plantations d'arbres et plantations de vigne

Un certain nombre de parcelles est occupé par des plantations d'arbres d'une pépinière. Quelques parcelles sur les coteaux exposés sud sont également plantées en vignes. Ces parcelles de plantation sont réparties au sein de l'espace agricole ce qui crée une mosaïque de textures.

Ligne de crête de la Côte Envers

Cet élément topographique structure les perceptions grâce à sa ligne très claire. Il est également source de perceptions panoramiques grâce à la petite route qui suit la ligne de crête.

Les arbres isolés

Ces végétaux de taille importante sont souvent localisés à des endroits stratégiques (limite de parcelles, à proximité de sentiers) ponctuant ainsi l'espace agricole et structurant le regard.

Les éléments bâtis

Quelques éléments bâtis constituent des repères identitaires dans le paysage de Saint-Genix-sur-Guiers. Il s'agit par exemple du noyau ancien du chef-lieu avec l'église, de la Chapelle de Pigneux et des murêts le long du Guiers.



Boisements de ripisylve



Arbre isolé



Chapelle de Pigneux



Paysage vallonné



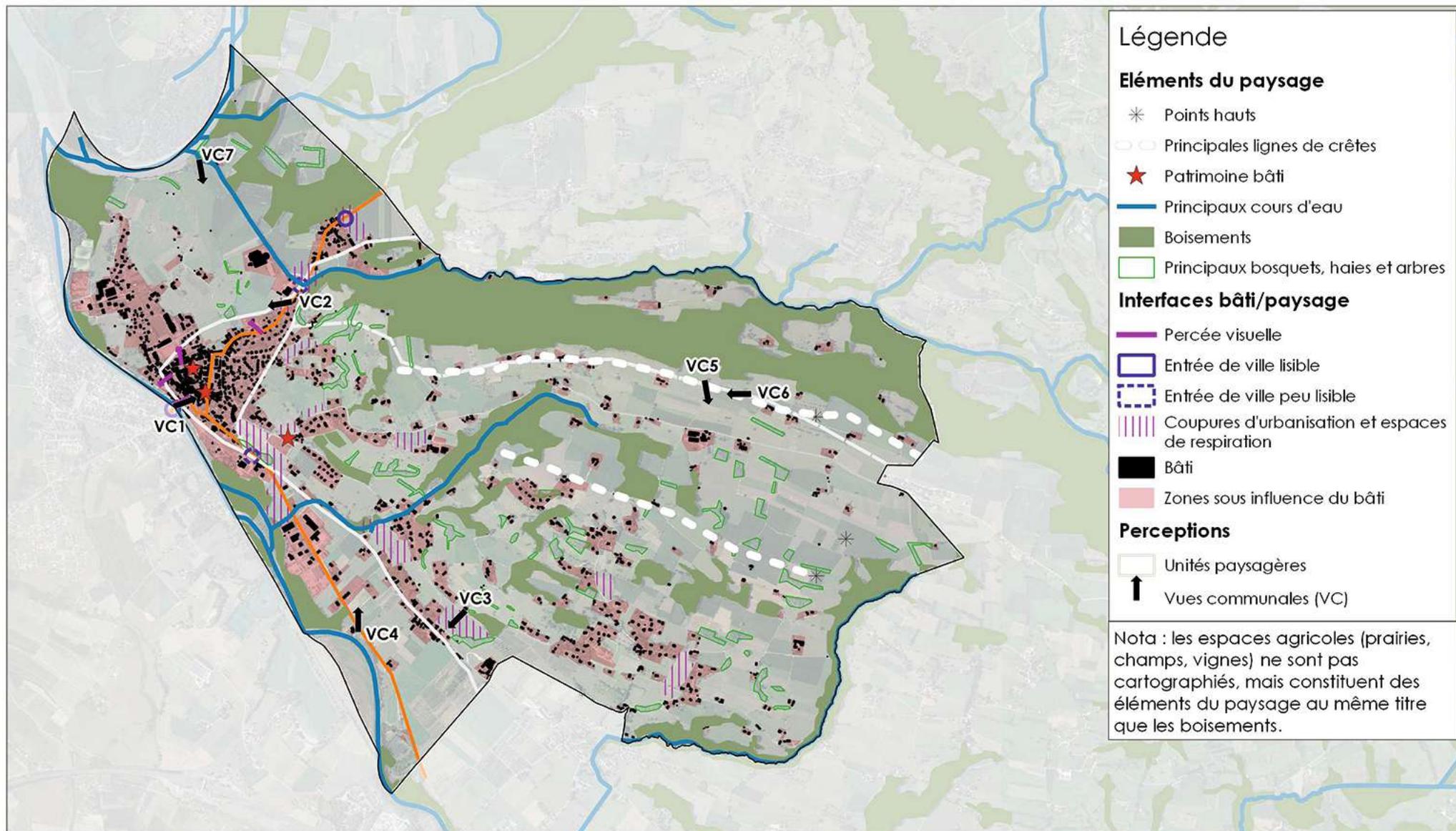
Murets en pierre



Plantations de vignes

Dans le cadre du PLU, il s'agit de préserver l'intégrité de ces éléments, de s'appuyer sur eux pour définir les limites des zones à urbaniser ou pour composer la trame paysagère des futurs projets. Cf. carte page suivante

NB : Certains éléments ne sont pas repérés de manière exhaustive.



Conception: KARUM n°2017053/J. FLORIAN
 Fond de carte : IGN - BD Ortho, BD Topo, BD Routes 120
 Source de données : Karum, CEN Savoie, SDAGE RMC
 Date : 26/02/2018

0 500 m



2/4 Principales perceptions

D'une manière générale, les côteaux de Saint-Genix-sur-Guiers sont visibles depuis plusieurs endroits à l'extérieur de la commune. Un certain recul de la vallée du Guiers est nécessaire car la ripisylve masque la vue. Cependant, peu de panoramas sur la territoire communal existent. Le territoire communal intervient plutôt comme arrière-plan, en partie masqué par des éléments au premier plan (bâtiments, poteaux électriques, arbres).

Sur le territoire communal, plusieurs vues peuvent être identifiées comme remarquables. Il s'agit de points de vue permettant une vue lointaine ou mettant en valeur des éléments du paysage identitaires (arbres, patrimoine bâti, paysage agricole). Le relief joue un rôle important dans l'orientation des vues. Ainsi, le paysage vallonné permet des vues en belvédère sur la plaine. La ligne de crête de la Côte Envers permet également de beaux panoramas avec une vue lointaine.

Les vues externes et internes présentées ci-dessous correspondent à un panel représentatif mais non exhaustif des perceptions à prendre en compte dans le PLU.

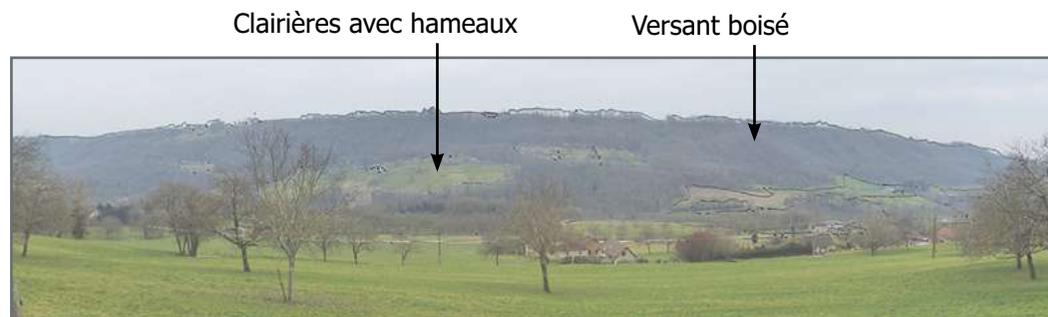
Perceptions de Saint-Genix-sur-Guiers depuis l'extérieur (ci-contre)

- VL1 - Depuis le chef-lieu de Gresin
- VL2 - Depuis le lieu-dit Les Champagnes (commune d'Aoste)
- VL3 - Depuis le chef-lieu de Romagnieu

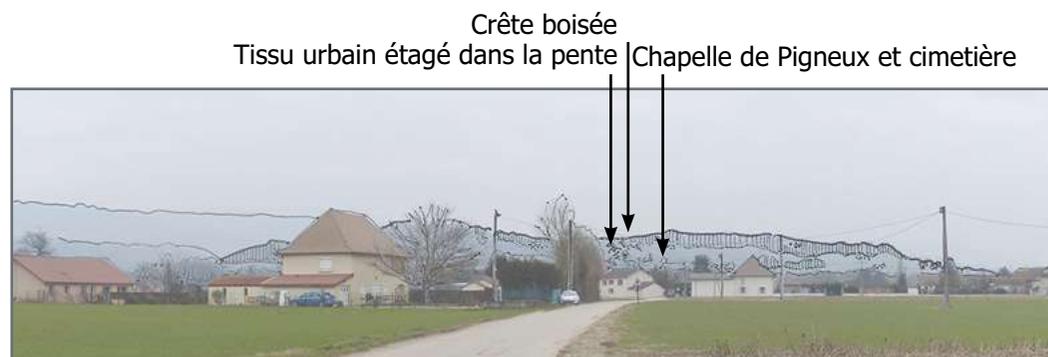
Points de vue remarquables depuis le territoire communal (page suivante)

- VC1 - Vue d'entrée de ville depuis le pont sur le Guiers
- VC2 - Vue sur la plaine alluviale du Rhône
- VC3 - Vue sur les parcelles de vignes au niveau de Joudin
- VC4 - Vue sur le coteau depuis la RD 916a
- VC5 - Vue sur Urice depuis la route panoramique (Côte Envers)
- VC6 - Panorama depuis le haut de la Côte Envers
- VC7 - Vue de la silhouette urbaine depuis la plaine du Rhône

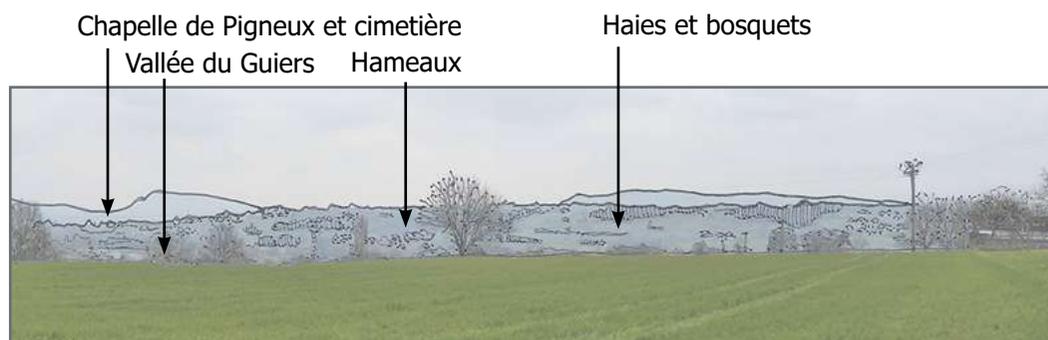
PERCEPTIONS DEPUIS L'EXTÉRIEUR (VL)



VL1 - Depuis le chef-lieu de Gresin, la Côte Envers délimite la vue. Quelques clairières ponctuent le versant boisé.



VL2 - Depuis le lieu-dit Les Champagnes, les coteaux de Saint-Genix-sur-Guiers constituent un arrière-plan.



VL3 - Vue sur le paysage vallonné de Saint-Genix-sur-Guiers depuis Romagnieu

PERCEPTIONS COMMUNALES (VC)



VC1 - Vue d'entrée de ville depuis le pont sur le Guiers



VC2 - Vue sur la plaine alluviale du Rhône



VC3 - Vue sur les parcelles de vignes au niveau de Joudin



VC4 - Vue sur le coteau depuis la RD 916a



VC5 - Vue sur Urice depuis la route panoramique (Côte Envers)



VC6 - Panorama depuis le haut de la Côte Envers



VC7 - Vue de la silhouette urbaine depuis la plaine du Rhône

2/4 Interfaces entre bâti et paysage

Entrées de ville

L'entrée sud-est de Saint-Genix-sur-Guiers côté Aoste apparaît comme la plus lisible grâce à la traversée du Guiers et la présence d'une ambiance urbaine (mairie, commerces). L'entrée nord-est est bien marquée au niveau du lieu-dit du Truison (coupure verte agricole préservée au nord-est). Cependant, la transition entre le Truison et le chef-lieu se fait avec une petite coupure verte qui n'est pas tout à fait suffisante pour marquer l'entrée de ville. A l'entrée sud, un boisement sur un petit relief guide la vue vers l'entrée du chef-lieu. L'extension linéaire de l'urbanisation le long de la route départementale rend l'entrée de ville peu lisible.

Le long des axes de circulation principales (routes départementales), les entrées de ville sont marquées par un affichage publicitaire hétéroclite sur des bâtiments qui nuit à la mise en valeur du tissu urbain.

Espaces de respiration et coupures vertes

Grâce aux coupures vertes, les différents hameaux de Saint-Genix-sur-Guiers sont perçus distinctement. Par endroit, la dispersion du tissu urbain dans le paysage vallonné affecte la lecture globale des espaces bâtis et des espaces de respiration.

Ceci tend également à restreindre les ouvertures visuelles sur le paysage. Elles ne sont encore possibles que grâce à des espaces de respiration à l'aval ou à l'amont de la voie. De nombreuses coupures vertes permettent encore de marquer une transition paysagère, notamment entre Pigneux et le chef-lieu, entre Joudin et le Magnon, entre le Rocher et Bas Bachelin, entre Bachelin Ecole et Haut Bachelin...

Cf. Carte du paysage présentée précédemment et extrait ci-dessous

Traitement des limites de propriété

L'urbanisation dispersée avec de nombreux lotissements crée de multiples franges entre espace urbanisé et espace agricole. L'urbanisation dans les anciens hameaux reste souvent ouverte sur le paysage (parfois sans clôtures et haies). Dans les espaces bâtis plus récents, les parcelles sont souvent fermées par des murs ou des haies opaques et monospécifiques qui cloisonnent l'espace et privatisent les vues. Attention également au traitement des talus : les talus enherbés, les murs de soutènement ou les murs-bois végétalisés sont à privilégier par rapport aux enrochements macroscopiques et aux bâches plastifiées.



Entrée sud : L'extension linéaire de l'urbanisation le long de la route départementale rend l'entrée de ville peu lisible. Un espace de respiration structure la perception à droite de la route.



Affiche publicitaire sur les façades du chef-lieu



Coupure d'urbanisation au sud du cimetière



Intégration paysagère d'un lotissement par une haie diversifiée



Traitement des limites de propriété avec une bâche plastifiée

2/5 Fragilités et enjeux paysagers

La principale fragilité paysagère correspond au développement d'un tissu urbain dispersé autour des différents hameaux de Saint-Genix-sur-Guiers. La cohérence globale et la lisibilité du paysage dépendent ainsi :

- du traitement qualitatif des interfaces bâti/non bâti,
- de la limitation de l'urbanisation linéaire le long des axes routiers et du maintien d'espaces de respiration
- du maintien et du renforcement du caractère paysager des hameaux
- de la préservation d'un paysage agricole avec un maillage d'éléments paysagers (haies, arbres, bosquets),
- de la préservation des boisements principaux, notamment de la ripisylve,
- de l'intégration paysagère des espaces à vocation économique.

Ainsi, les objectifs du SCoT de l'Avant Pays Savoyard sont à rappeler (p.14 du DOG) :

Entretenir les zones agricoles présentant un intérêt paysager majeur

Préserver et valoriser les grandes entités paysagères et le patrimoine bâti identitaire

Définir les limites nettes entre espaces urbains et espaces agri-naturels, et soigner les transitions

L'interface entre espaces bâtis et non bâtis : intégrer des principes de perméabilité biologique

Valoriser les paysages d'entrées de ville et des grands axes

La photo ci-dessous illustre quelques principaux enjeux paysagers de la commune.

Traitement qualitatif des interfaces bâti/non bâti

Limitation de l'urbanisation linéaire et maintien d'espaces de respiration

Préservation d'un maillage d'éléments paysagers (bosquets, arbres, haies)

Maintien et renforcement du caractère paysager des hameaux



Intégration paysagère des espaces à vocation économique, notamment en entrée de ville

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Un paysage agro-pastoral vallonné dominé par des secteurs prairiaux ouverts qui permettent des panoramas remarquables sur le paysage alentour.
- Des masses boisées qui structurent le paysage : versant boisé de la Côte Envers, boisements le long du Guiers et du Rhône, bosquets et haies ...
- La Côte Envers, un espace qualitatif à préserver.

FAIBLESSES / MENACES

- Une urbanisation diffuse autour des hameaux anciens, souvent sans hiérarchisation fragmente l'espace agricole.
- Multiplication des franges bâti/espaces agricoles
- Des entrées de ville à valoriser, notamment l'entrée sud
- Espaces sensibles d'un point de vue topographique pour l'intégration du bâti : création de talus, souvent traités d'une manière peu qualitative.

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PLU

- Structurer les extensions urbaines à proximité du bâti existant en privilégiant l'étagement des constructions dans la pente dans les secteurs de coteaux et en valorisant des percées visuelles sur le paysage environnant.
- Préserver et structurer les coupures vertes qui permettent la lecture des entrées de ville et des transitions entre les hameaux.
- Assurer un traitement qualitatif des limites de propriétés (transparence des clôtures et haies), des talus et murs de soutènement.
- Préserver les secteurs boisés, haies et arbres qui rythment les perceptions.
- Préserver le petit patrimoine vernaculaire et les perceptions qui le mettent en scène.

3/ ESPACES NATURELS ET FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

3/1 Espaces naturels protégés et zonages d'inventaires

Zonages d'inventaires

- **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

L'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue deux types de ZNIEFF :

> Les ZNIEFF de type I

Sites de taille généralement réduite qui présentent un fort intérêt patrimonial et abritent des espèces et des habitats présentant un intérêt particulier.

> Les ZNIEFF de type II

Sites plus vastes qui englobent souvent des ZNIEFF de type I. Ce zonage met en évidence un ensemble naturel dont les équilibres globaux doivent être préservés.

L'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même une protection réglementaire. Sa présence est toutefois révélatrice d'un intérêt biologique qui doit être pris en compte dans tout projet d'aménagement.

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers comprend **deux ZNIEFF de type I**, «Cours du Truison et marais riverains» (43,96 ha) et «Milieux alluviaux du Rhône du Pont de Groslée à Murs et Géligneux» (2 106,62 ha).

La ZNIEFF «**Cours du Truison et marais riverains**» est située en limite avec la commune de Grésin. Sur les pentes du talweg, creusé par le Truison, suintent de nombreuses sources riches en calcaire dissous ; elles donnent naissance à des marais alcalins et à des dépôts de tuf. Ces habitats naturels, originaux et rares, présentent une flore remarquable comme le Cirse de Montpellier, la Fougère des marais et l'Inule helvétique. Quant au Truison, petit cours d'eau de première catégorie piscicole, il héberge entre autre, la Truite fario, l'Écrevisse à pied blanc et le Cordulégastre annelé.

La ZNIEFF «**Milieux alluviaux du Rhône du pont de Groslée à Murs et Géligneux**», d'une surface de 2 106,62 ha constitue un vaste ensemble naturel et présente une petite partie sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers. On passe ainsi

des forêts alluviales aux lînes, des falaises érodées aux prairies humides, en passant par les îles en perpétuelle transformation. Tous ces milieux sont très favorables à la faune et la flore, d'où la présence de nombreuses espèces protégées, notamment la présence de six stations remarquables d'un gastéropode rare, la Planorbe naine.

La commune comprend également **deux ZNIEFF de type 2**.

La ZNIEFF «**Ensemble fonctionnel formé par la basse vallée du Guiers et les zones humides de St Laurent du Pont**» d'une surface de 3 387,47 ha est formée par un réseau de cours d'eau assurant une connexion forte entre le Rhône et le haut-bassin ainsi que des zones humides. Cet ensemble conserve un très grand intérêt sur le plan botanique et faunistique.

La ZNIEFF «**Iles du Haut Rhône**» d'une surface de 4 401,48 ha présente un cortège encore plus riche en terme d'habitats naturels et d'espèces de faune ou de flore remarquables. Elle compte parmi ceux qui témoignent encore le mieux du visage du fleuve avant qu'il n'ait été profondément modifié par les aménagements hydrauliques.

- **Les habitats naturels remarquables**

Parmi les habitats naturels remarquables sont compris :

> Les pelouses sèches

Les pelouses sèches se développent grâce à des conditions particulières : climat local sec, fort ensoleillement, sol drainant... Les versants de basses et moyennes altitudes sont les plus propices. Ces habitats remarquables abritent de nombreuses espèces végétales et animales protégées et/ou menacées. Les pelouses sèches sont des espaces naturels inscrits dans la directive européenne «Habitat Faune Flore».

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers est dotée de 9 pelouses sèches, présentes sur la partie vallonnée à l'est de la commune, soit une superficie totale de 20,9 ha.

> Les tourbières

Une tourbière est un type particulier de zone humide où se forme et s'accumule de la tourbe, une sorte de fossile constitué de débris végétaux mal décomposés du fait de l'absence d'oxygène et de l'acidité. C'est donc un écosystème saturé en eau et généralement pauvre en éléments nutritifs, contenant une faune et une flore caractéristiques et bien adaptées. On retrouve sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers, une tourbière composée de deux parties distinctes, associées à leurs bassins versants : la «**Tourbière de Côte Envers**» (1,47 ha). Cette tourbière se trouve en fond de vallon près du Truison et à proximité de deux autres tourbières, «Tourbière de Truison» et «Tourbière sous la Ferrandière» présentes sur la commune de Grésin.

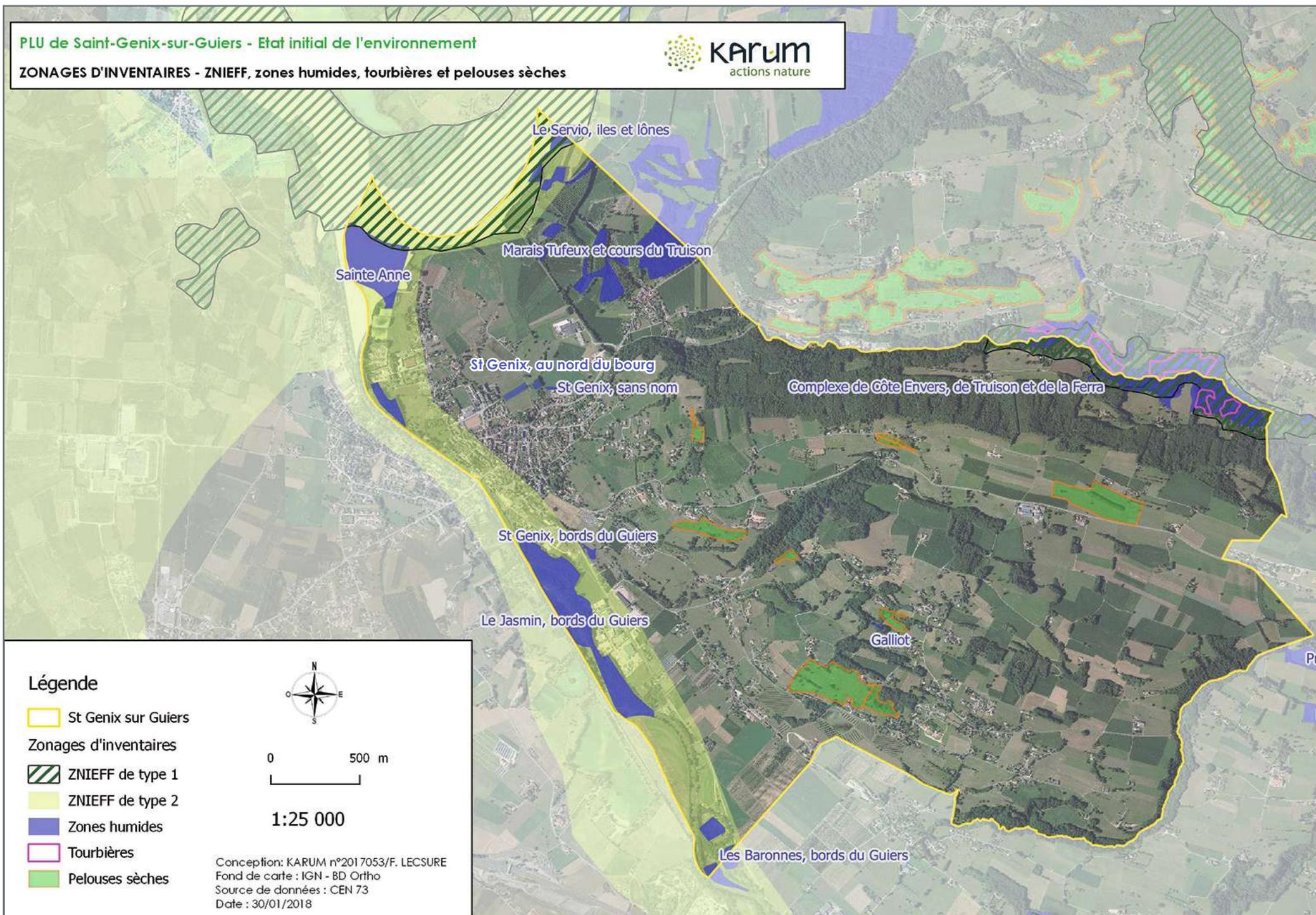
> Les zones humides

Les zones humides sont reconnues pour leurs fonctions hydrauliques (régulation des crues, soutien à l'étiage...), leurs intérêts socio-économiques (usage agricole, cadre de vie...) et leurs intérêts écologiques forts (richesse en espèces rares et sensibles...). Ces particularités confèrent à ces milieux un aspect essentiel qu'il convient de conserver. L'inventaire des zones humides de Savoie, coordonné par le CEN Savoie, recense **9 zones humides** présentes sur le bas des reliefs de la commune de Saint-Genix-sur-Guiers (cf tableau et carte ci-après). Une nouvelle zone humide a été signalée par la DDT Savoie en juin 2021.

Les zones humides de ces inventaires ne constituent pas directement des zonages opposables, mais elles doivent être prises en compte dans tout projet d'aménagement du territoire.

Nom	Superficie	Caractéristiques	Fonctions
Complexe de Côte Envers, de Truison et de la Ferra	25,8 ha	Mosaïque de milieux (bois marécageux, sources d'eau dures, phragmitaies sèches, prairies humides...) et d'habitats d'intérêt patrimonial peu dégradés. Site abritant plusieurs espèces protégées	>Ralentissement du ruissellement >Soutien naturel d'étiage >Habitat d'intérêt pour les populations animales et végétales
Le Jasmin, bords du Guiers	15,8 ha	Milieux favorables à de nombreuses espèces, faune et flore	>Régulation des crues >Fonction d'épuration (rétention des sédiments et produits toxiques...) >Habitat d'intérêt pour les populations animales et végétales >Corridor écologique
Le Servio, îles et îlônes	40,1 ha	Prairies et forêts alluviales humides avec îlône	>Régulation des crues >Corridor écologique >Etapas migratoire, dortoirs pour l'avifaune >Zone particulière d'alimentation pour la faune >Production biologique (fauche, pâturage...) >Intérêt paysager >Intérêt pour les récréatifs

Nom	Superficie	Caractéristiques	Fonctions
Les Baronnes, bords du Guiers	3,28 ha	Zone humide d'origine artificielle et d'intérêt ornithologique	>Fonctions d'épuration >Habitat d'intérêt pour les populations animales et végétales >Production de matières premières (tourbe, roseaux, granulats...)
Marais Tufeux et cours du Truison	69,19 ha	Mosaïque de milieux (prairies humides, forêts alluviales, bois marécageux, plans d'eau artificialisés, ripisylves, phragmitaies sèches...) et d'habitats d'intérêt patrimonial en constante évolution. Partiellement dégradés	>Régulation des crues >Corridor écologique >Etapas migratoire, dortoirs pour l'avifaune >Habitat d'intérêt pour les populations animales et végétales
Sainte Anne	11,67 ha	Habitat forestier humide bien conservé	>Aucune information
Saint Genix, bords du Guiers	0,31 ha	Prairies humides eutrophes	>Aucune information
Saint Genix, sans nom	0,16 ha	Périmètre de la zone humide modifié en 2013	>Aucune information
Galliot	0,100 ha	Zone humide ajoutée en 2013	>Aucune information
Saint Genix, au nord du bourg	0,97 ha	Zone humide ajoutée en 2021 Habitats de phragmitaies et forêts de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources	>Aucune information



Zonages réglementaires

• Les Réserves Naturelles Nationales (RNN)

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Ces sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers, la RNN concernée est le «**Haut Rhône Français**» (cf carte ci-après) gérée par le Syndicat du Haut-Rhône. Cette réserve couvre de nombreuses zones humides et boisements alluviaux riches autour du Rhône, de la forêt d'Evieu et du méandre du Saugey, sur une surface de 1 707 ha. Elle constitue la plus grande réserve fluviale forestière de France. Ainsi, le site accueille une grande diversité de milieux : ripisylves, saulaies, roselières, prairies inondables. Plus d'une dizaine de plantes remarquables ont été recensées, parmi lesquelles l'Hottonie des marais, la Renoncule grande douve, la Petite Naiade, la Fritillaire pintade. L'avifaune du site compte également de nombreuses espèces d'intérêt. Une réglementation particulière devra être appliquée par le PLU sur cette zone.

• Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un instrument de conservation de la biodiversité à l'échelle européenne. Les directives Oiseaux et Habitats organisent la sauvegarde des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire menacés à l'échelle de l'Union Européenne. A partir d'un état des lieux du patrimoine naturel et du contexte socio-économique, un document d'objectifs élaboré en concertation avec tous les acteurs locaux définit les orientations de gestion ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers est concernée par la Zone de Protection Spéciale (ZPS) et la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « **Forêts alluviales et îlône du Haut Rhône** » (FR8201771 et FR8212004). Entre Alpes et Jura, cette zone comprend le plus grand lac naturel entièrement français et ses marais attenants. Ces derniers font le lien avec le Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie. La gestion de la fréquentation est un enjeu sur ce site, notamment la navigation à proximité des roselières et sur les îlônes.

• Les réserves de chasse et de faune sauvage

Les associations communales et intercommunales de chasse agréées (ACCA) sont tenues de constituer une ou plusieurs réserves de chasse communales ou intercommunales. La superficie minimale des réserves est d'un dixième de la superficie totale du territoire de l'association. Ces réserves sont constituées dans les parties du territoire de chasse

adaptées aux espèces de gibier à protéger et établies de manière à assurer le respect des propriétés.

Une réserve de chasse et de faune sauvage est signalée sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers. Elle est gérée par l'ACCA communale et concerne le sud du village; sur les hameaux : Jasmin, Taramu, Joudin, Pigneux, Puisat et St Colombe, soit 160,46 ha (cf carte ci-après).

• Les cours d'eau classés

Depuis 2013, certains cours d'eau ou tronçons de cours d'eau ont fait l'objet d'un classement (en liste 1 ou 2) par le préfet, conformément à l'article L.214-17 du code de l'environnement. Ce classement est élaboré selon deux principes : préservation (pour la liste 1) et restauration (pour la liste 2). Ces cours d'eau classés font l'objet d'une attention particulière et les aménagements éventuels ne doivent pas interférer avec les objectifs de restauration de la continuité écologique de ces cours d'eau particuliers. Un espace suffisant doit être laissé en bordure de ces cours d'eau.

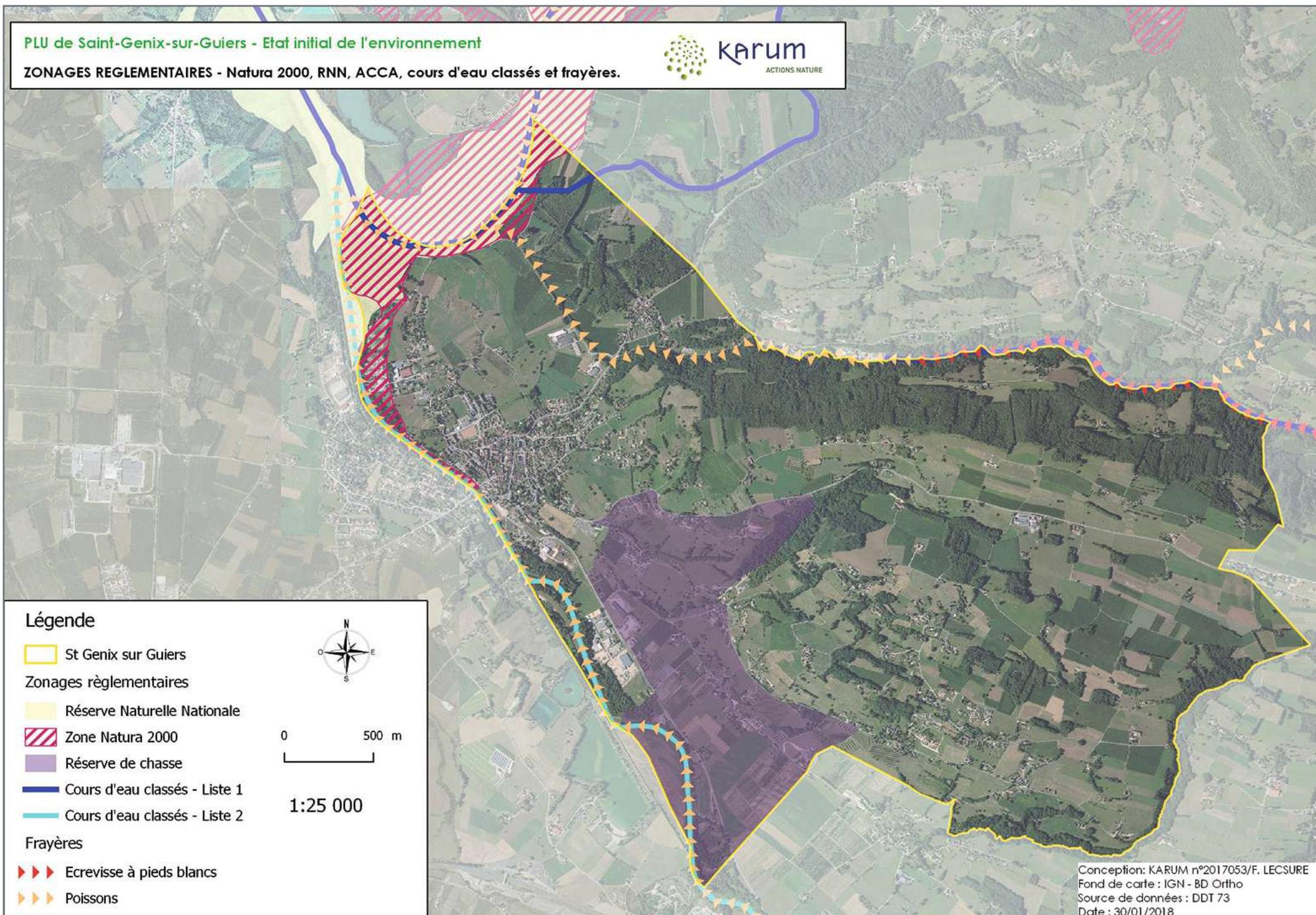
La commune de Saint-Genix-sur-Guiers est concernée par **3 cours d'eau classés en liste 1**, le ruisseau des Avres, le Truison (de sa source à l'usine lieu-dit «les Mollasses») et le Rhône naturel (du barrage de bregnier-Cordon inclus à sa confluence avec le ruisseau du Vert). Le classement en liste 1 vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité des cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Il empêche la construction de tout nouvel obstacle à la continuité écologique.

La commune est également concernée par **2 cours d'eau classés en liste 2**, le Guiers (de la confluence au Rhône) et le Rhône naturel (de l'aval immédiat du barrage de Champagneux jusqu'à l'amont immédiat de Pierre-Bénite). La liste 2 concerne les cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique pour assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons.

• Les frayères

Une frayère est le lieu où se reproduisent les poissons et les amphibiens, et par extension les crustacés. C'est donc souvent aussi l'endroit de reproduction et/ou de pontes. Les frayères se trouvent souvent sur les fonds sableux ou sablo-vaseux des rivières, des étangs, des lacs, des marais... En application de l'article R.432-1 du code de l'environnement, les espèces de poissons ou de crustacés, dont les frayères ou les zones d'alimentation et de croissance doivent être particulièrement protégées sont classés par arrêté du ministre.

D'après l'inventaire départemental des frayères de Savoie, **trois cours d'eau sont classés en frayères** (cf carte ci-après) : le Truison (Truite fario, Ecrevisse à pieds blancs), le Guiers (Truite fario, Chabot, Ombre commun, Lamproie de Planer) et le Rhône (Brochet, Blennie fluviale).



Légende

St Genix sur Guiers

Zonages règlementaires

Réserve Naturelle Nationale

Zone Natura 2000

Réserve de chasse

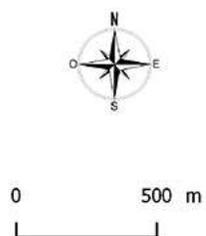
Cours d'eau classés - Liste 1

Cours d'eau classés - Liste 2

Frayères

Ecrevisse à pieds blancs

Poissons



1:25 000

Conception: KARUM n°2017053/F. LECSURE
Fond de carte : IGN - BD Ortho
Source de données : DDT 73
Date : 30/01/2018

3/2 Les milieux naturels remarquables

Les habitats d'intérêt communautaire sont des habitats dont la conservation représente un enjeu à l'échelle européenne, ayant une aire de répartition réduite ou constituant des milieux remarquables locaux. D'autres habitats non communautaires sont toutefois intéressants dans leur rôle refuge ou support pour une espèce patrimoniale.

Parmi les habitats pouvant représenter des enjeux de conservation sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers, comme vu précédemment, nous pouvons citer :

- **Les zones humides et tourbières**

Ces habitats humides présentent une grande variété d'aspects selon le degré atteint par le processus naturel. De nombreuses espèces fortement menacées dépendent directement de ces écosystèmes comme le Héron pourpré, la Marouette ponctuée, la Fourgère des marais, le Pâturin des marais...

- **Les cours d'eau**

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers compte plusieurs cours d'eau classés, jouant un rôle crucial en abritant des espèces d'intérêt (protégées et/ou menacées) comme l'Ecrevisse à pieds blancs, la Vandoise, la Lamproie de Planer, l'Ombre commun, le Goéland cendré, le Chevalier guignette, la Loutre ou encore le Castor d'Europe, en assurant la connexion entre les zones humides et en permettant le déplacement des espèces.

- **Les milieux ouverts**

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers compte environ 4 525 ha de milieux ouverts de types : terres arables, prairies, parcelles agricoles. Parmi ces habitats, certains sont d'intérêt communautaire comme les pelouses sèches. Ces pelouses présentent un tapis végétal peu élevé et clairsemé, mais elles accueillent une grande diversité d'espèces (Lézard vert, Vipère aspic, Alouette lulu...), dont certaines ne peuvent se développer que dans ces milieux. L'abandon de la fauche ou du pâturage, la transformation de ces milieux en urbanisation ou autre sont les principaux facteurs de disparition des pelouses sèches.

- **Les boisements**

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers présente une surface de boisements d'environ 5 156 ha. Ces boisements de feuillus, la plupart étant alluviaux, abritent de nombreuses espèces comme le Millepertuis androsème, la Tourterelle des bois, la Buse variable, le Milan noir...



Boisements alluviaux sur les berges du Guiers
- KARUM 2018



Petit cours d'eau et végétation associée
- KARUM 2018



Prairie de fauche - KARUM 2018

3/3 Faune et flore

L'analyse bibliographique indique la présence de nombreuses espèces sur la commune. Parmi elles, certaines sont d'intérêt patrimonial.

Ce terme regroupe différentes notions dont notamment :

- Celles relevant d'un intérêt communautaire ou prioritaire au titre de la Directive « Habitats, faune, flore » de 1992 (Annexe I et II) ou de la Directive « Oiseaux » de 1979 (Annexe I).
- Celles protégées par la réglementation à l'échelle nationale ou régionale
- Celles indiquées comme menacées sur une liste rouge régionale, lorsque celle-ci existe ou nationale à défaut.

Les données suivantes proviennent de la LPO Savoie, de l'Observatoire de Biodiversité de Savoie, de l'ONEMA, de l'ONCFS, de l'INPN, du Conservatoire Botanique National Alpin, du Pôle d'Information Flore-Habitat, de l'association Miramella, de la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ou encore de la Société d'Histoire Naturelle de Savoie. Les listes d'espèces établies ci-dessous ne se veulent, en aucun cas, exhaustives, d'autres espèces d'intérêt patrimonial pouvant être découvertes sur le territoire dans l'avenir.

Flore

Au total, 294 espèces végétales (arbres, plantes à fleurs, mousses et fougères) ont été inventoriées sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers (inventaire non exhaustif) dont **5 espèces sont d'intérêt patrimonial** (protégée et/ou menacée) : *Hypericum androsaemum*, *Poa palustris*, *Thelypteris palustris*, *Inula helvetica* et *Phleum paniculatum*. La commune présente également **10 espèces envahissantes** : Ambroisie élevée, Buddlejia du père David, Balsamine de l'Himalaya, Renouée du Japon, Solidage géant, Robinier faux-acacia, Erable negundo, Bident feuillé, Peuplier et Topinambour.



Phleum paniculatum - CC-by-SA



Thelypteris palustris - CC-by-SA

Faune

Au total, 149 espèces animales ont été inventoriées sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers (inventaire non exhaustif).

Ces inventaires comprennent les groupes faunistiques suivants : oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères, odonates, lépidoptères, orthoptères, crustacés, poissons.

Parmi ces 149 espèces, **15 d'entre-elles sont menacées** en Rhône-Alpes : Loutre, Lapin de garenne, Ecrevisse à pieds blancs, Alouette lulu, Chevalier guignette, Guêpier d'Europe, Héron pourpré, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur d'Europe, Sarcelle d'hiver, Milan royal, Goéland cendré. De plus, 76 de ces espèces sont protégées au niveau national comme le Castor d'Europe, présent sur le Guiers et le Rhône (données de l'ONCFS).



Héron pourpré - CC-by-SA



Lamproie de Planer - CC-by-SA



Castor d'Europe - CC-by-SA

3/4 Dynamiques écologiques : la Trame Verte et Bleue

Le concept de trames vertes et bleues s'entend comme un ensemble d'espaces reliés et hiérarchisés comprenant à la fois :

- Les déplacements doux des hommes,
- Les grands axes de déplacement des animaux ou « continuums écologiques », garants de la survie des populations et reliant les foyers de nature et de biodiversité de grands ensembles naturels.

Les trames vertes et bleues regroupent donc des espaces naturels en continuité pouvant faire l'objet d'une conservation, d'une gestion et d'une valorisation au bénéfice de l'attractivité durable du territoire.

Ces espaces sont cartographiés à partir d'une synthèse faite par le SRCE de tous les zonages environnementaux de milieux naturels remarquables du territoire, pondérés en fonction de leur intérêt (principalement les RNN, zonages N2000, cours d'eau classés, pelouses sèches, zones humides...) et complétés par les corridors biologiques existants.

Echelle régionale : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Au niveau régional, la Trame Verte et Bleue se décline dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Auvergne Rhône-Alpes, approuvé le 10 avril 2020.

D'après le SRADDET, l'ensemble de la commune de Saint-Genix-sur-Guiers semble en dehors de tout réservoir ou corridor écologique d'importance régionale (cf. carte ci-contre). La commune est concernée par des espaces perméables relais, des zones humides et des cours d'eau (Guiers et Rhône).

Echelle régionale : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE est présenté ci-dessous à titre informatif, car il a été remplacé par le SRADDET. Néanmoins, sa cartographie de la Trame Verte et Bleue était plus précise. On y distingue :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non, est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et les habitats naturels peuvent y assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ces réservoirs correspondent à des zonages réglementés (ZNIEFF de type I, Natura 2000, RNN...).

Les réservoirs de biodiversité sont bien présents sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers, notamment au nord ouest et au nord est, par la prise en compte des ZNIEFF de type I, de la RNN ainsi que de la zone Natura 2000 (cf carte ci-après).

- **Les corridors écologiques** : ces corridors à l'échelle régionale assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité. Ils permettent la circulation des espèces et des gènes vitaux pour la survie des populations et leur évolution



Extrait de la Trame verte et bleue du SRADDET

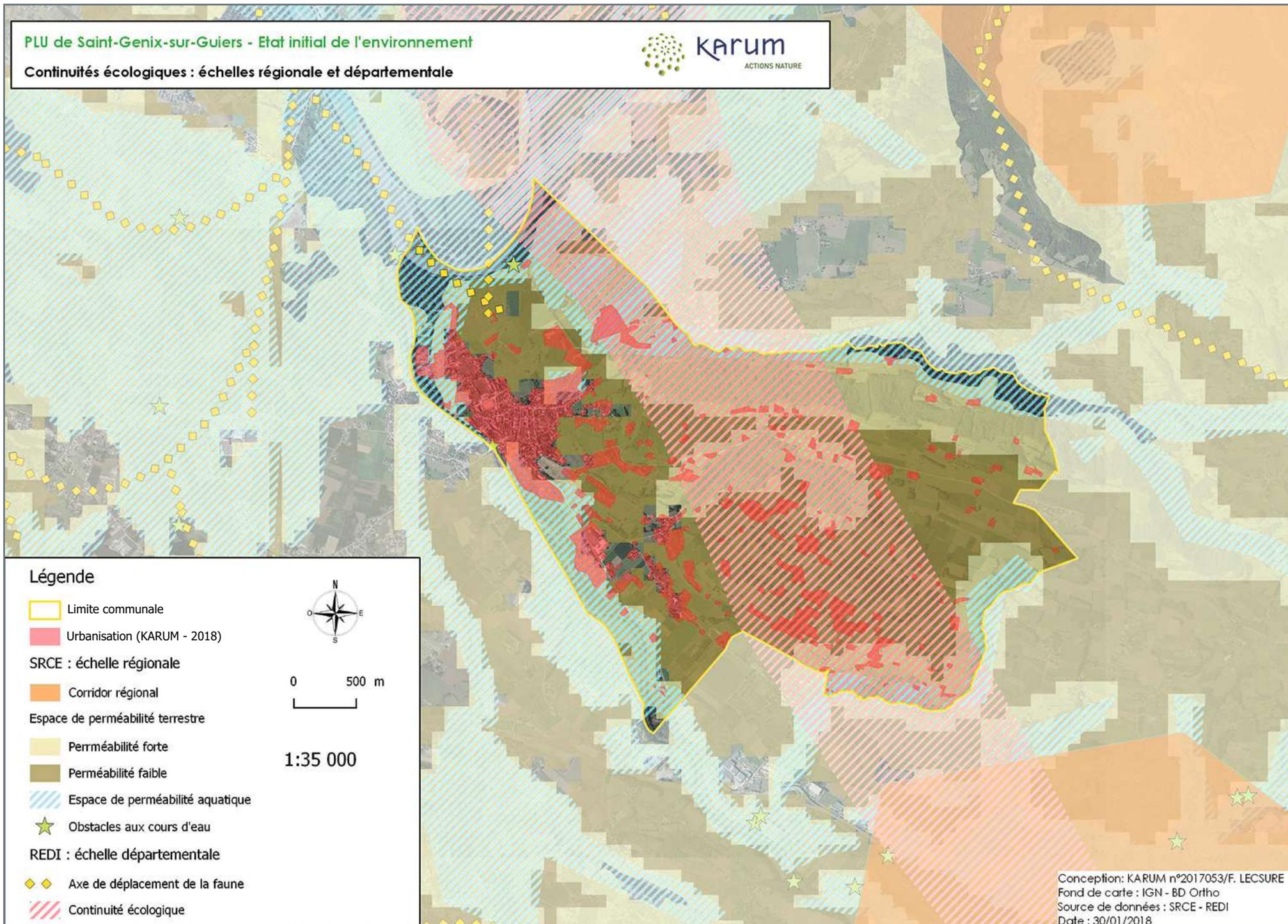
adaptative. A ce titre, ils garantissent le maintien de la biodiversité animale et végétale à long terme. La commune de Saint-Genix-sur-Guiers n'est pas directement concernée par un corridor écologique d'échelle régionale. Cependant, des corridors d'intérêt régional sont présents au nord et au sud de la commune. De plus, l'ensemble de la commune est inscrit en enjeu régional pour la connectivité des milieux aquatiques (cf carte ci-après).

- **Les espaces de perméabilité** : ces espaces correspondent à des paysages globalement bien conservés qui sont favorables aux déplacements de la faune. Les espaces perméables « terrestres », majoritaires, sont constitués d'espaces à dominante agricole, forestière et naturelle. Les espaces perméables « aquatiques » correspondent quant à eux à des secteurs d'interface entre les milieux terrestres et aquatiques.

De nombreux **espaces de perméabilité terrestre** et aquatique offrent la possibilité de passage entre ces réservoirs de biodiversité. Une grande superficie de la commune de Saint-Genix-sur-Guiers correspond à des espaces terrestres faiblement perméables, due à une urbanisation très étendue.

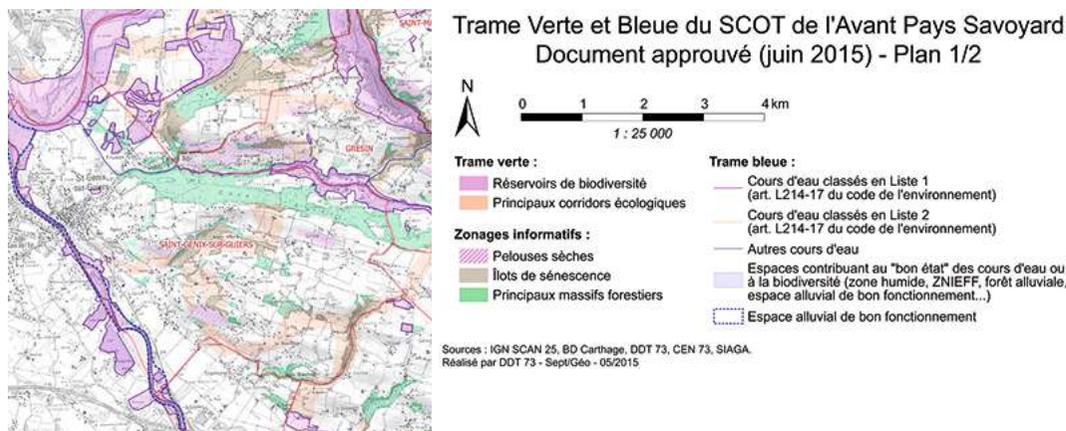
De plus, les **espaces de perméabilité aquatique** permettent aux espèces de relier des cours d'eau (principalement ici, le Guiers, le Truison et le Rhône) et des zones humides ou tourbières (cf carte ci-après). La carte ci-après présente également les obstacles à l'écoulement de l'eau (barrages et seuils) signalés sur le Guiers et le Truison. Le Guiers comporte 2 obstacles équipés de passes à poissons.

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers étant accolée au département de l'Isère, les données du Réseau Ecologique Départemental de l'Isère (REDI) ont également été analysées. Le REDI permet d'identifier les continuités écologiques à l'échelle du département. Ainsi, un corridor terrestre, traversant la commune de Saint-Genix-sur-Guiers (d'Avressieux vers Champagneux) est identifié (cf carte ci-après). De plus, des axes de déplacement plus précis de la faune, sont signalés sur le secteur de Ste Anne (cf carte ci-après).



Echelle locale : la traduction de la TVB du SCoT à l'échelle de la commune

La définition de la TVB à l'échelle de la commune de Saint-Genix-sur-Guiers s'appuie sur la cartographie définie par le SCoT de l'Avant Pays Savoyard en 2015.



La commune de Saint-Genix-sur-Guiers est composée d'un **bourg relativement dense** et d'une **urbanisation très étendue, de manière assez discontinue** sur l'ensemble de la commune. Cet étalement de l'urbanisation s'avère gênant pour le bon fonctionnement des continuités écologiques.

Concernant la **trame verte**, les réservoirs de biodiversité prennent en compte, pour la commune de Saint-Genix-sur-Guiers, à la fois l'emprise des ZNIEFF de type I, des zones Natura 2000, de la RNN et des pelouses sèches (cf carte ci-après).

Les espaces de perméabilité (espaces ouverts, massifs boisés,...) ainsi que les corridors écologiques (grands axes de déplacement) sont cruciaux pour l'équilibre des écosystèmes car ils permettent un « relais » entre ces réservoirs de biodiversité. Sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers, plusieurs corridors écologiques sont signalés à l'échelle du SCoT. Ces corridors permettent le passage du boisement Côté Envers vers le Rhône et vers le Guiers ou encore du Guiers vers le Rhône (cf carte ci-après). Cependant, ceux-ci sont contraints par l'urbanisation de la commune.

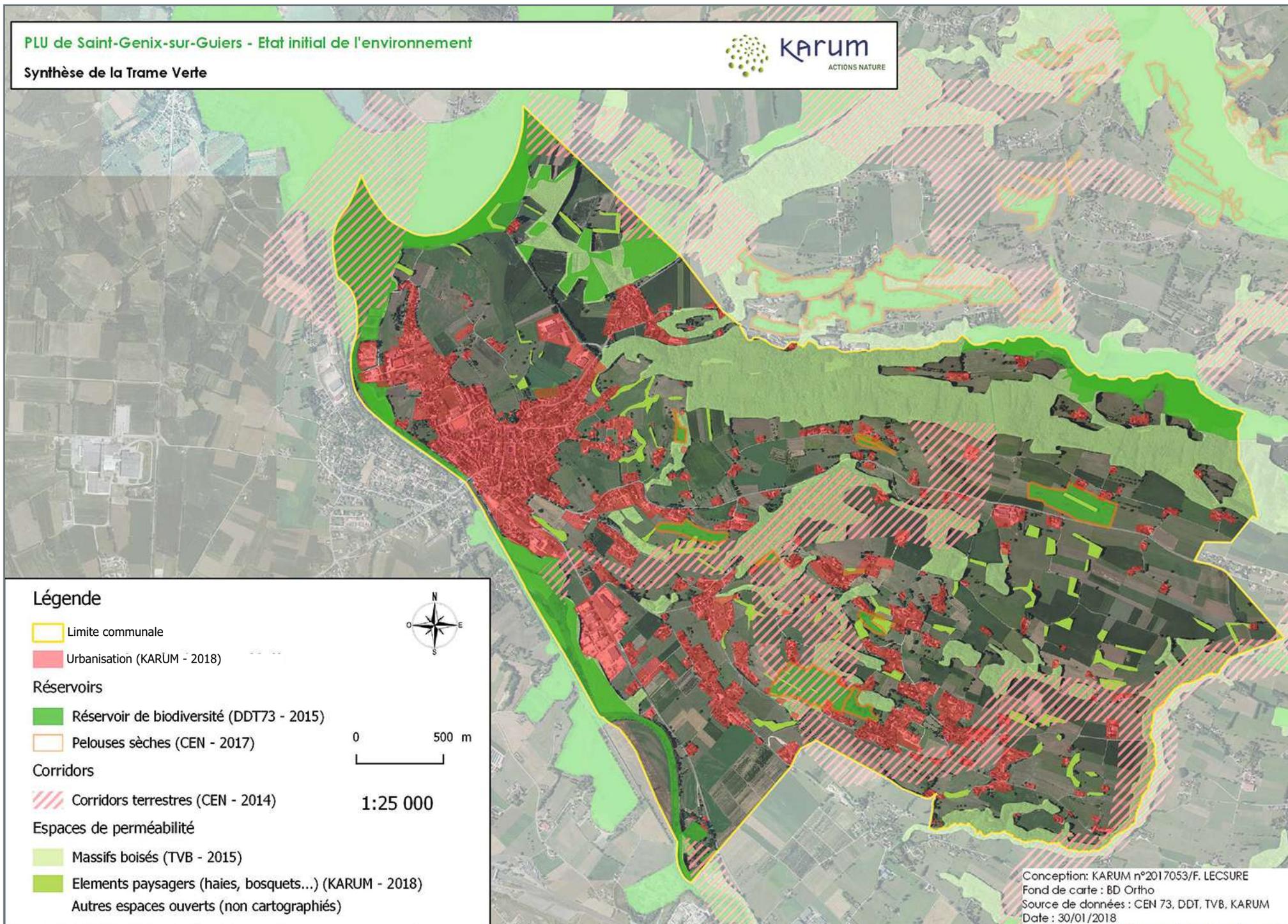
Concernant la **trame bleue**, plusieurs réservoirs sont à signaler sur la commune : les zones humides, les tourbières, les frayères et les cours d'eau classés. Se retrouvant encerclés par l'urbanisation, certains réservoirs de biodiversité sont menacés.

Plusieurs espaces de perméabilité aquatiques, particulièrement importants pour la continuité écologique, sont signalés sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers à savoir :

- l'ensemble des cours d'eau non classés (la préservation des cours d'eau traversant l'urbanisation est particulièrement importante) ;
- l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau définie à l'échelle du SRCE (peu fiable à l'échelle locale) ;
- l'espace de bon fonctionnement défini par le SIAGA (se référer au 4.1 sur l'eau du présent document) ;
- l'espace de bon fonctionnement des zones humides ;
- la bande de protection de 10 mètres de part et d'autre des berges des cours d'eau (ajustement proposé dans le cadre du PLU de Saint-Genix-sur-Guiers).

Deux cartes de synthèse présentent la trame verte (existante) et la trame bleue (existante et ajustée : suppression de l'espace de perméabilité des cours d'eau peu fiable à l'échelle régionale et ajout de la zone tampon de 10m de part et d'autre des berges des cours d'eau).

	Trame verte	Trame bleue
Réservoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Réservoirs de biodiversité (Natura 2000, RNN, ZNIEFF type I) • Pelouses sèches 	<ul style="list-style-type: none"> • Zones humides • Tourbières • Cours d'eau classés • Frayères
Corridors écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Corridors écologiques : secteurs avec des haies bocagères, bosquets,...) 	
Espaces de perméabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Massifs boisés • Espaces agricoles ouverts 	<ul style="list-style-type: none"> • Bande de protection des cours d'eau (10 m de part et d'autre des berges) • Espace de fonctionnalité des zones humides et du Guiers • Cours d'eau non classés



Légende

Limite communale

Urbanisation (KARUM - 2018)

Réservoirs

Réservoir de biodiversité (DDT73 - 2015)

Pelouses sèches (CEN - 2017)

Corridors

Corridors terrestres (CEN - 2014)

Espaces de perméabilité

Massifs boisés (TVB - 2015)

Elements paysagers (haies, bosquets...) (KARUM - 2018)

Autres espaces ouverts (non cartographiés)

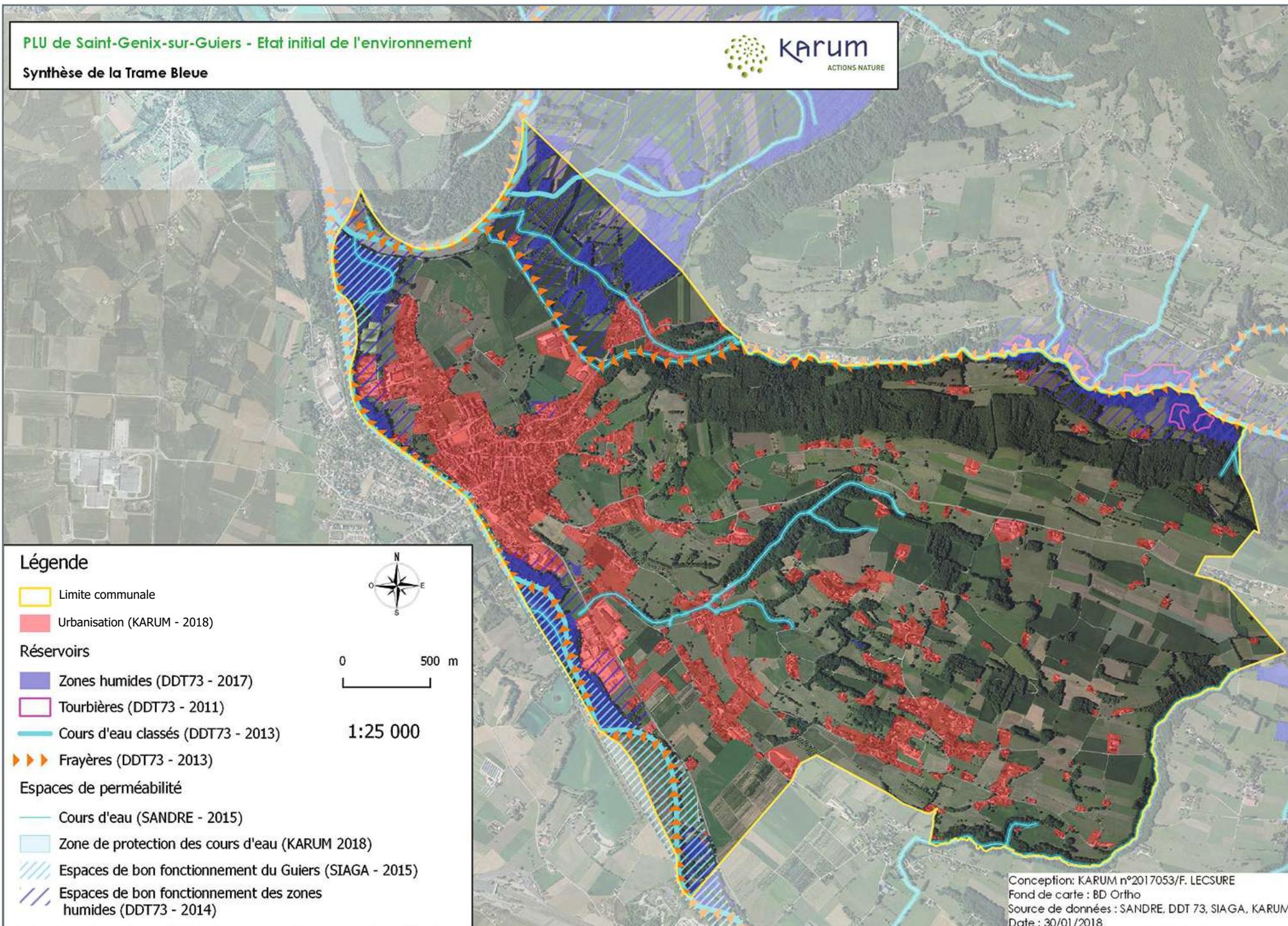


0 500 m



1:25 000

Conception: KARUM n°2017053/F. LECSURE
Fond de carte: BD Ortho
Source de données: CEN 73, DDT, TVB, KARUM
Date: 30/01/2018



Légende

Limite communale

Urbanisation (KARUM - 2018)

Réservoirs

Zones humides (DDT73 - 2017)

Tourbières (DDT73 - 2011)

Cours d'eau classés (DDT73 - 2013)

Frayères (DDT73 - 2013)

Espaces de perméabilité

Cours d'eau (SANDRE - 2015)

Zone de protection des cours d'eau (KARUM 2018)

Espaces de bon fonctionnement du Guiers (SIAGA - 2015)

Espaces de bon fonctionnement des zones humides (DDT73 - 2014)



0 500 m

1:25 000

Conception: KARUM n°2017053/F. LECSURE
Fond de carte : BD Ortho
Source de données : SANDRE, DDT 73, SIAGA, KARUM
Date : 30/01/2018

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Saint-Genix possède des habitats naturels remarquables (pelouses sèches, tourbières, zones humides, boisements alluviaux...).
- Présence de plusieurs zonages réglementés (deux sites Natura 2000, une réserve naturelle nationale).
- Présence de trois cours d'eau classés, le Rhône, le Guiers et le Truison, ainsi que des cours d'eau utilisés comme frayères par de nombreux espèces d'intérêt (Ecrevisse à pieds blancs, Lamproie, Ombre...).
- Présence de nombreuses espèces animales et végétales protégées et/ou menacées.

FAIBLESSES / MENACES

- Urbanisation étendue et discontinue qui crée un frein aux déplacements des espèces.
- Urbanisation bien présente à proximité directe ou sur les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité.
- Présence d'un obstacle à l'écoulement de l'eau sans passe à poissons.
- Présence de plusieurs espèces végétales envahissantes sur la commune.

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PLU

- Protéger les réservoirs de biodiversité et les milieux naturels remarquables : garantir leur protection via le zonage du PLU mais aussi assurer la cohérence du règlement avec les mesures de gestion de ces espaces protégés.
- Préserver les espaces nécessaires au bon fonctionnement écologique du territoire dans un objectif de maintien de sa perméabilité et de son équilibre global : axes de déplacement, massifs boisés, forêts alluviales, îlots de boisements au sein des espaces agricoles, espaces de bon fonctionnement des cours d'eau avec, à minima, le respect d'un recul de 10 mètres de part et d'autre des berges.
- Veiller à ne pas impacter les espèces faunistiques protégées ou les espèces végétales protégées inféodées aux milieux humides ou aux pelouses sèches.
- Favoriser la biodiversité au sein de la « nature ordinaire » en privilégiant, par exemple, la perméabilité du tissu bâti, le maintien de la trame arborée existante (haie, arbres isolés, bosquets...), la plantation d'essences locales et mellifères dans les haies, etc.

4/ RESSOURCES NATURELLES : QUALITÉ, EXPLOITATION ET POLLUTIONS

4/1 Eau

Qualité des eaux souterraines et superficielles

Source : SDAGE 2022 - 2027 du bassin Rhône-Méditerranée, version adoptée du 18 mars 2022

La commune est rattachée à plusieurs masses d'eau souterraine :

- « Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'Île de Miribel », codification n°FRDG326. Ses états chimique et écologique sont qualifiés comme étant de « **bons** » dans le SDAGE 2022-2027.
- « Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses région de Roussillon », codification n°FRDG350. Son état écologique est évalué comme « bon ». L'objectif d'état chimique à l'échéance 2027 est un OMS (objectif moins stricte).

Concernant les principaux cours d'eau circulant sur le territoire communal, la qualité du Guiers est évaluée par le SDAGE.

Sa qualité chimique est évaluée comme bonne. L'état écologique, en revanche, est évalué comme moyen.

Le SDAGE 2022-2027 fixe un **objectif d'atteinte d'un état écologique moyen du Guiers à l'échéance 2027**. Les pressions dont l'impact résiduel est significatif à l'horizon 2027 sont : des prélèvements d'eau, l'altération du régime hydrologique et l'altération de la morphologie.

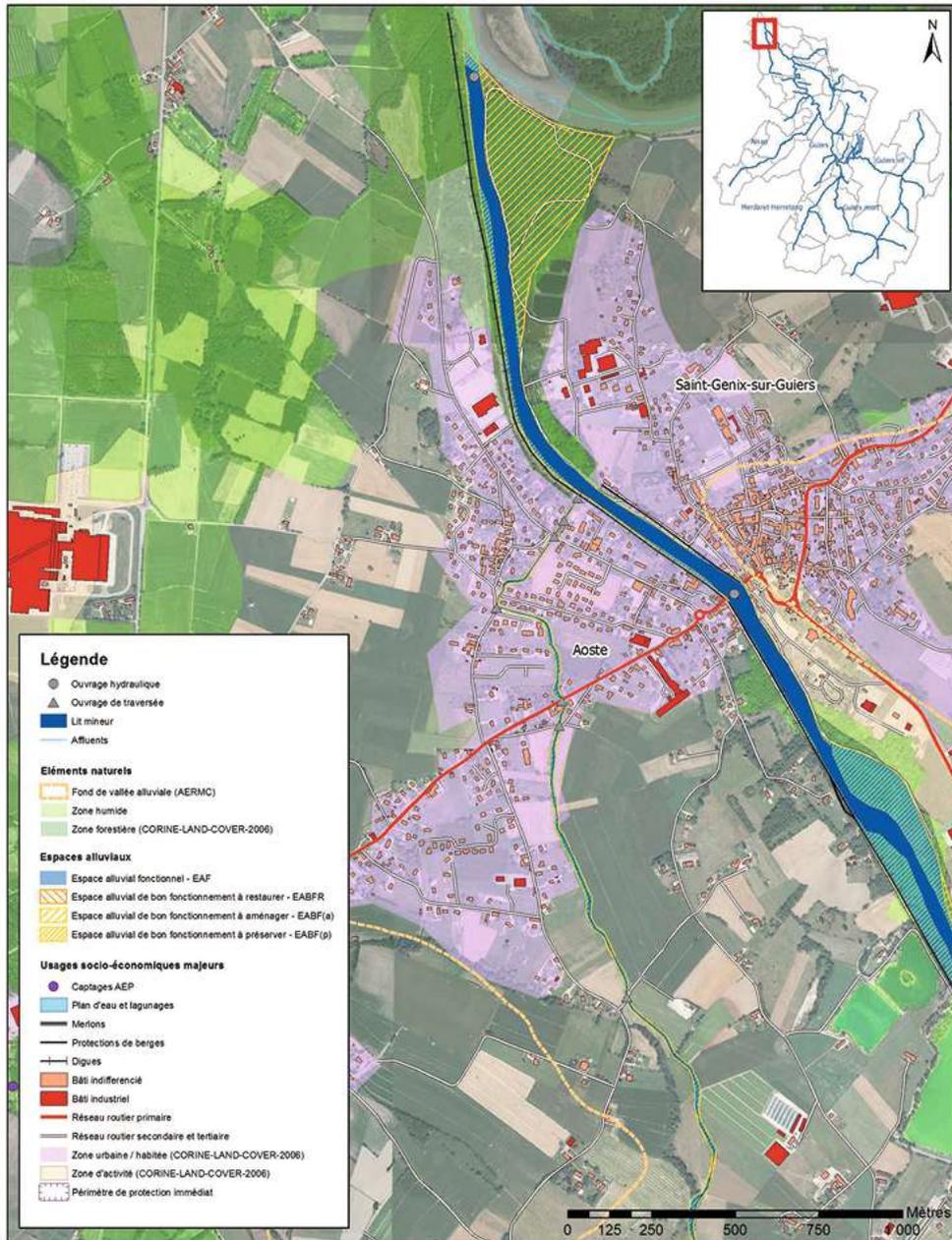
Espace de bon fonctionnement des cours d'eau

Source : SIAGA, <http://www.guiers-siaga.fr/>

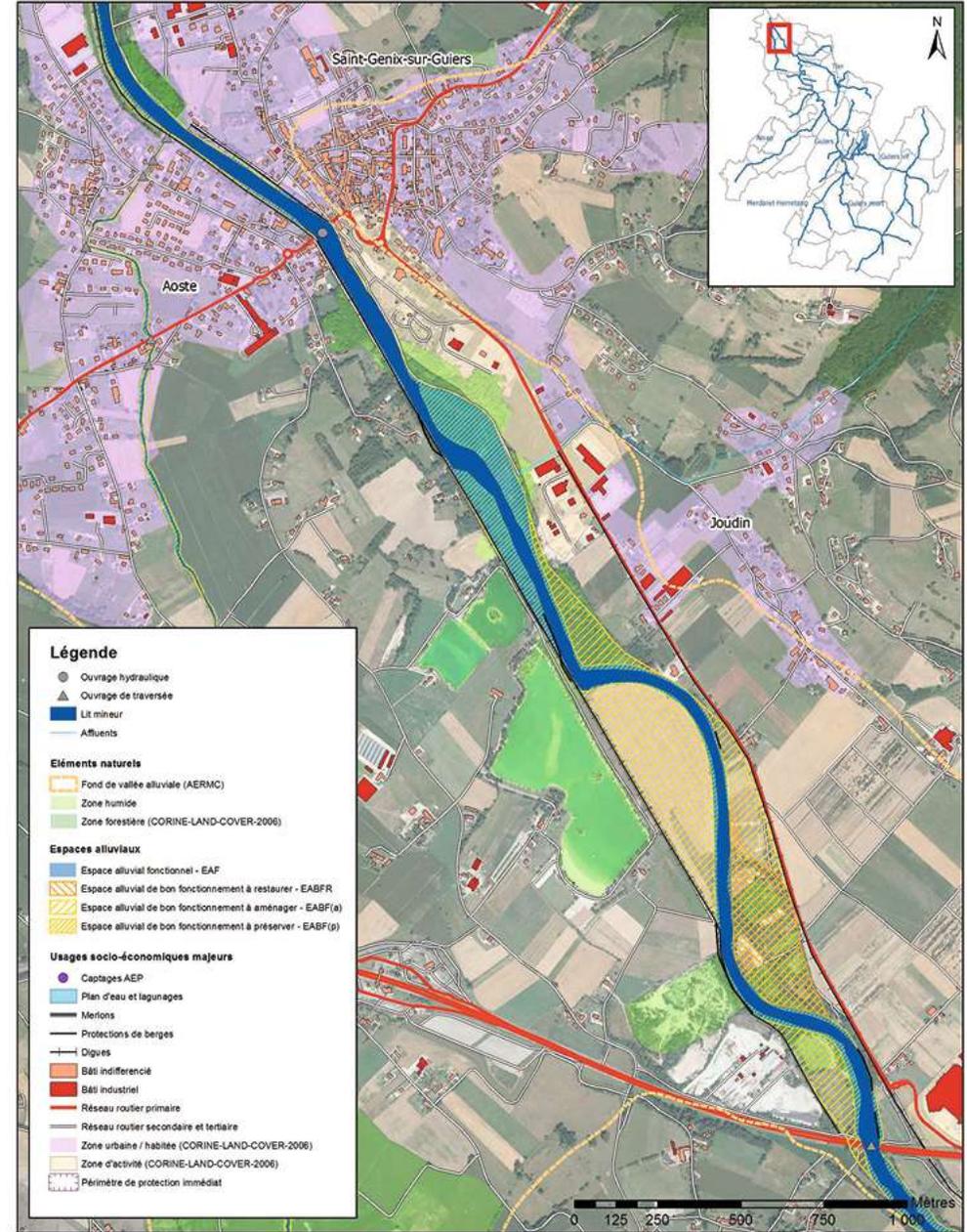
La commune fait partie du Syndicat interdépartemental d'aménagement du Guiers et de ses affluents (SIAGA) et participe ainsi au contrat de bassin Guiers - Aiguebelette (2012 - 2018). Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été réalisées afin de préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau, de prendre en compte et de préserver les zones humides et de connaître, préserver et protéger la ressource en eau superficielle et souterraine.

Dans ce cadre, une étude de définition de l'espace de bon fonctionnement a été réalisée. Sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers, différentes composantes de l'espace alluvial de bon fonctionnement sont identifiées :

- **EAF** : espace alluvial actuellement fonctionnel ;
- **EABF** : espace alluvial de fonctionnement, objectif à long terme (15 ans et plus). L'espace EABF(p) est potentiellement fonctionnel et ne nécessite pas d'aménagement, alors que l'espace EABF(a) nécessite des travaux de restauration ;
- **EABFR** : espace alluvial de bon fonctionnement à restaurer, dans le Contrat de Rivière ou ultérieurement (5 ans et plus).



<p>2, rue du Tour de Teau 38 400 Saint Martin d'Hères Tél : 04 76 00 75 50 Fax : 04 76 00 75 69</p>	<p>SYNDICAT INTER-DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU GUIERS ET DE SES AFFLUENTS</p>	<p>1 cm = 100 mètres</p>	<p>Carte 20</p>
	<p>ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT Le Guiers à la confluence avec le Rhône, le Guindan à Aoste</p>	<p>REAUCE01261 CEAUCE132098</p>	



<p>2, rue du Tour de Teau 38 400 Saint Martin d'Hères Tél : 04 76 00 75 50 Fax : 04 76 00 75 69</p>	<p>SYNDICAT INTER-DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU GUIERS ET DE SES AFFLUENTS</p>	<p>1 cm = 100 mètres</p>	<p>Carte 19</p>
	<p>ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT Le Guiers de l'autoroute A43 jusqu'à la confluence avec le Guindan</p>	<p>REAUCE01261 CEAUCE132098</p>	

Cartographie de l'espace de bon fonctionnement du Guiers (SIAGA - 2014)

Alimentation en Eau potable (AEP)

Source :

Mise à jour des annexes sanitaires / Bilan besoin ressource avec les PLU des communes en interface avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Thiers (juillet 2018)

Synthèse du Schéma Eau Potable de la commune mis à disposition par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Thiers (2006).

• Sources et protection des captages

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers dispose de plusieurs **captages** d'eau souterraine : Puits de la Forêt, Côte Envers (1-4), Paillassonne, Vers Bauge et Puits Sainte Colombe.

Les périmètres immédiats et rapprochés des captages ont été instaurés par arrêté préfectoral (1975, 2004 et 2017), hormis pour le Puits Sainte Colombe exploité par la Fromagerie Sainte Colombe. La **protection sanitaire des captages** de la commune est donc **assurée**.

• Réservoirs et réseau de distribution

Le réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Genix-sur-Guiers s'étend sur un linéaire de **52,91 km**. Il est composé à 85% de canalisations en fonte et 15 % de canalisations en PVC, acier et polyéthylène.

Il est décomposé en 2 réseaux hydrauliquement indépendants (est/ouest) et compte 1 puits et plusieurs apports gravitaires. Une chaîne de pompage permet de mutualiser les ressources.

Plusieurs fuites ont été réparées, l'**indice linéaire de perte** du réseau dans le secteur du Haut Service est ainsi considéré comme **bon**.

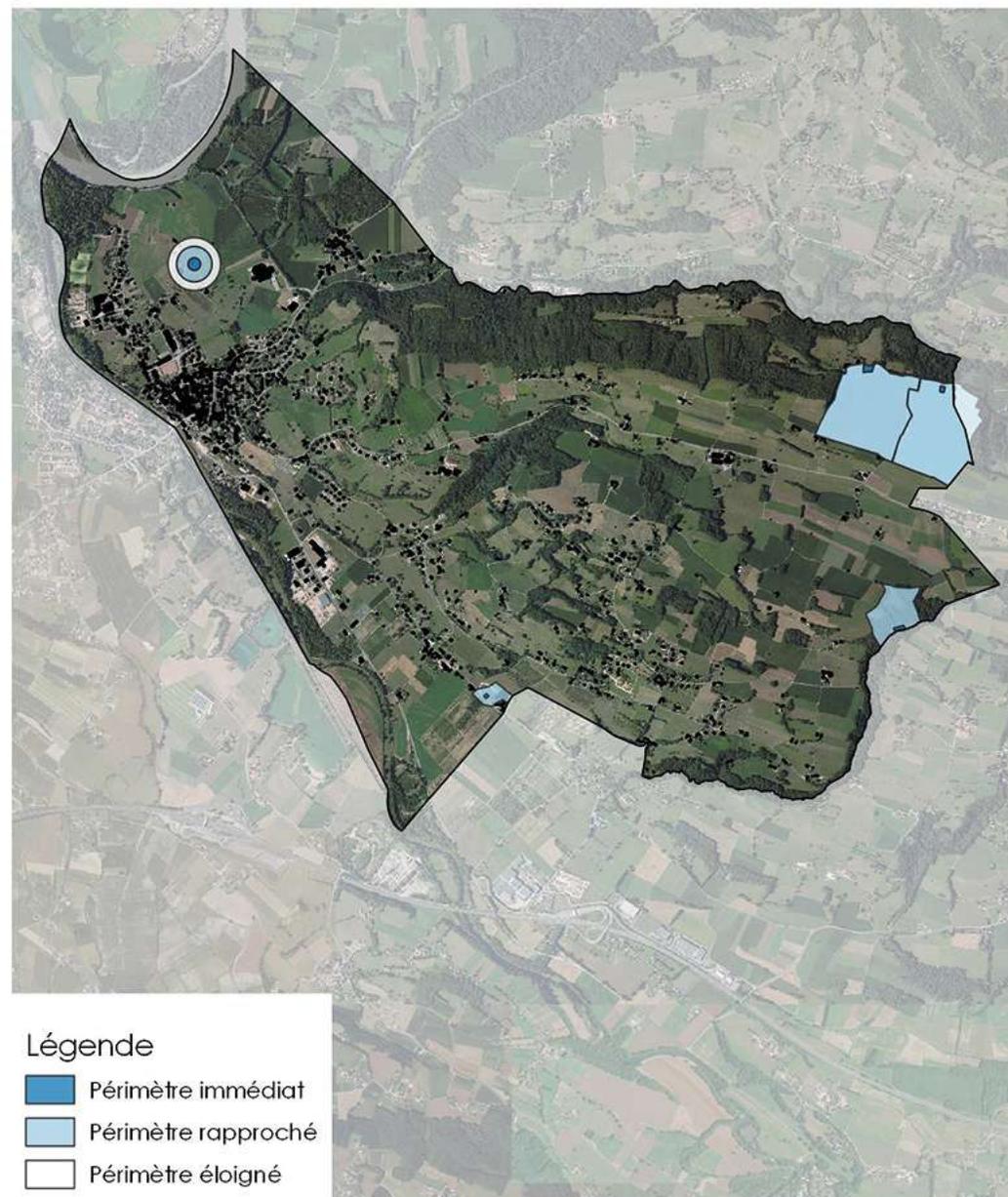
Les seuls traitements des ressources propres au territoire sont des désinfections de l'eau (par injection de chlore gazeux avant mise en distribution).

Le puits et les sources permettent une mise à disposition d'une ressource de 1488 m³/jour. Actuellement, la demande en eau s'élève à 873,59 m³/jour pour 2 572 habitants. Le bilan besoins/ressources est donc excédentaire de 614,43 m³/jour.

Le schéma page suivante présente l'organisation de l'alimentation d'eau potable sur la commune.

• Adéquation ressources / besoins

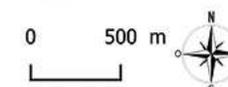
En ce qui concerne la quantité, **les ressources en eau de Saint-Genix-sur-Guiers sont suffisantes pour faire face aux besoins futurs**. A plus long terme (2030), l'estimation totale de la consommation annuelle s'élève à 910,96 m³/jour. Cette estimation prend en compte une évolution de la population de 2572 à 3086 habitants. Le bilan besoins/ressources est excédentaire de 577,06 m³/jour. A ce bilan se rajoute un nouveau point d'eau en projet à Champagneux sur la nappe du Rhône qui viendrait donc encore consolider l'alimentation de Saint-Genix-sur-Guiers.



Légende

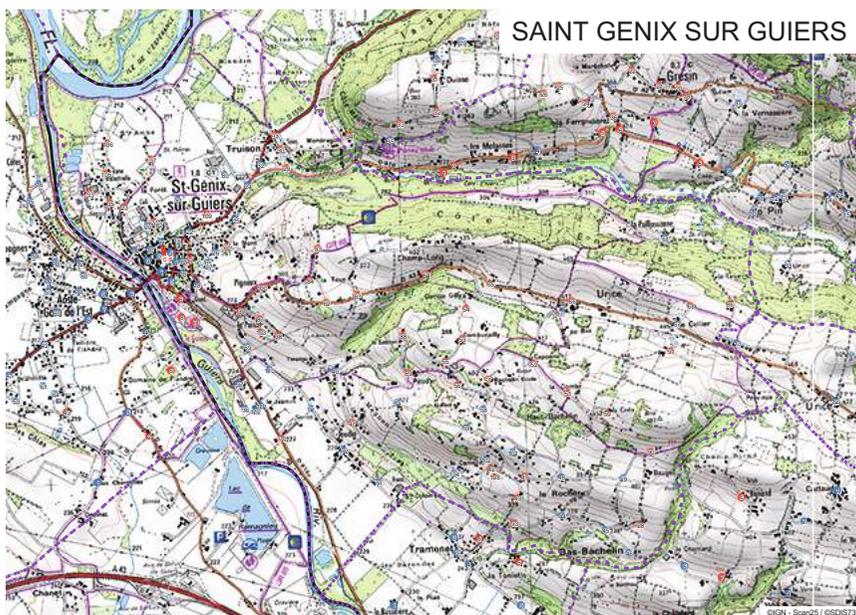
-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre éloigné

Conception: KARUM n°201 7053/J. FLORIAN
Fond de carte : IGN - BD Ortho, BD Topo
Source de données : ARS
Date : 16/12/2019



Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

La commune bénéficie d'une **couverture incendie suffisante**. Aucun dysfonctionnement n'est signalé. La carte ci-dessous localise les poteaux incendie, le synoptique présente le fonctionnement de pompage permettant de fournir l'eau pour la couverture incendie.



Assainissement

Eaux usées (EU)

Source : Schéma directeur et zonage d'assainissement (SIEGA, 2016), arrêté préfectoral DREAL Auvergne-Rhône-Alpes n°2020-1013 concernant la création d'une station de traitement des eaux usées

• L'assainissement collectif

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers est adhérente au Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA).

En 2010, le volume d'eau rejeté est estimé à 81 428 m³ pour 1 063 abonnés.

La commune est dotée d'un réseau d'eaux usées de 22 000 m. Un réseau unitaire de 6 575 m est également présent sur la commune.

Trois postes de refoulement sont présents sur la commune (Poste de la ZI Les Jasmins, Poste de Truison, Poste de la Forêt). Uniquement le Poste de Truison est équipé d'une télésurveillance. Les postes de la ZI Les Jasmins et le poste de la Forêt ont une charge brute entre 120 kg/j de DBO5 et 600 kg/j. Un déversoir d'orage est localisé au niveau de la Rue du Rhône.

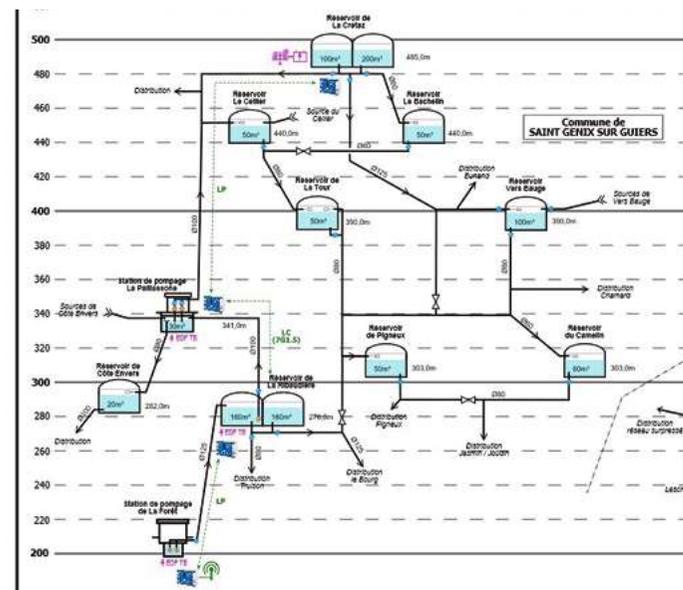
Suite à des dysfonctionnements au niveau de la station d'épuration de type lagunage aéré (capacité de 2 000 eqHab), une nouvelle station d'épuration a été construite entre 2020 et 2021. La nouvelle station de type boues activées à faible charge d'une capacité de 3 800 eqHab rejete les eaux traitées dans le Rhône (au lieu de les rejeter dans le Guiers).

Le système de traitement des eaux usées comporte : une filière de traitement des eaux usées par voie biologique, un traitement des boues, un traitement de l'aire, un déversoir en tête de station et un bassin de stockage.

• L'assainissement non collectif (ANC)

145 installations d'assainissement non collectif sont recensées sur le territoire communal. Les dispositifs d'assainissement non collectif doivent assurer l'épuration et l'évacuation des eaux usées d'origine domestique. Ainsi, ils comprennent au moins un dispositif de prétraitement constitué par une fosse septique toutes eaux et un dispositif d'épuration et d'évacuation en fonction des conditions de sol et de relief. Sur la commune, environ 17 % des effluents sont traités en ANC.

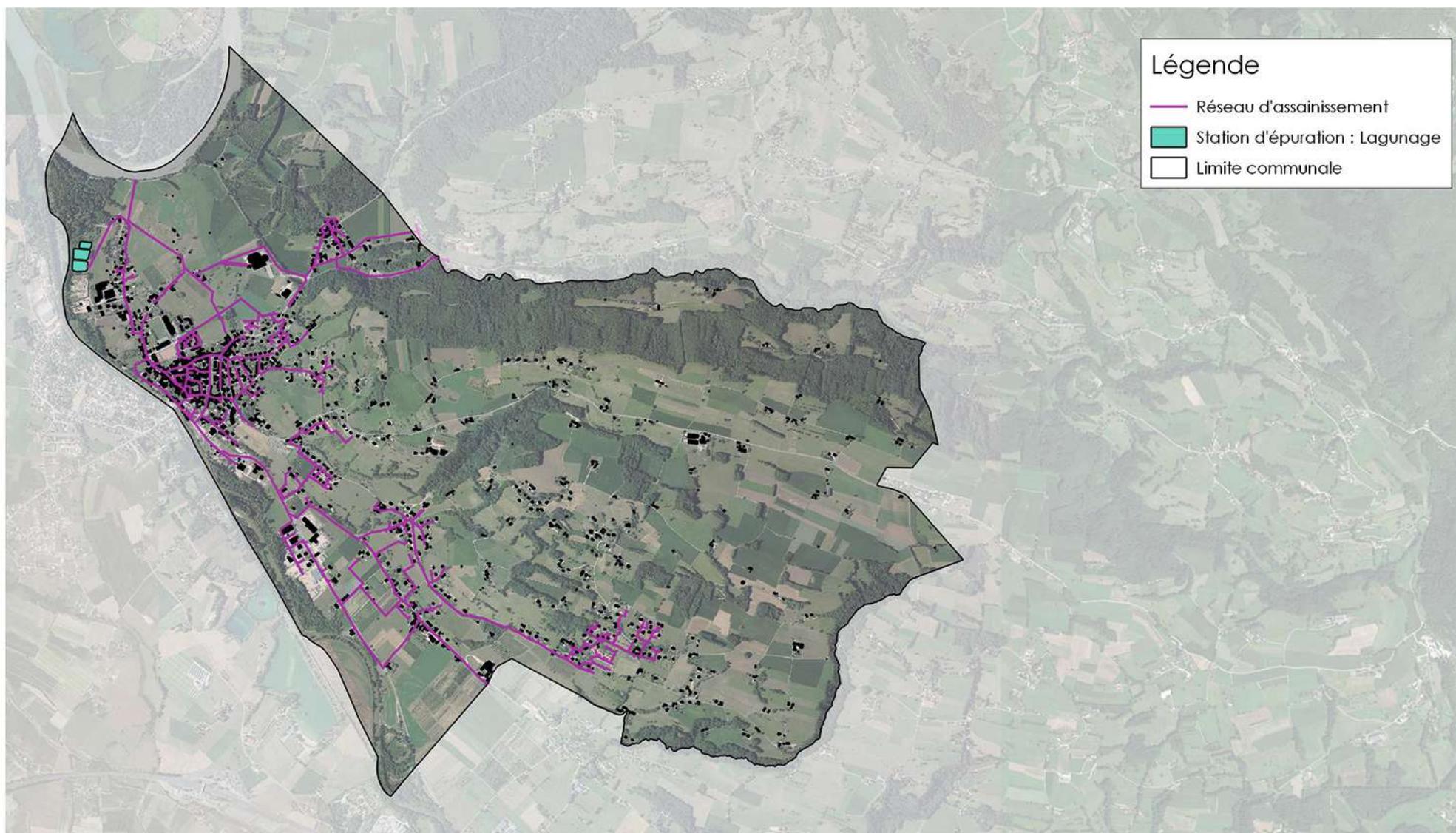
21 installations sont conformes, 83 sont non conformes, mais sans risques et 41 sont non conformes avec risques. Le taux des installations conformes et le taux des installations non conformes avec risques sont ainsi plus élevés que les moyennes au niveau du SIEGA (33,5 % d'installations conformes, 44,7 % d'installations non conformes (incomplètes) sans risques et 21,7 % d'installations non conformes avec risques).



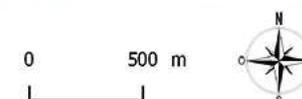
Carte de localisation des poteaux d'incendie et synoptique (SIAEP - 2016)

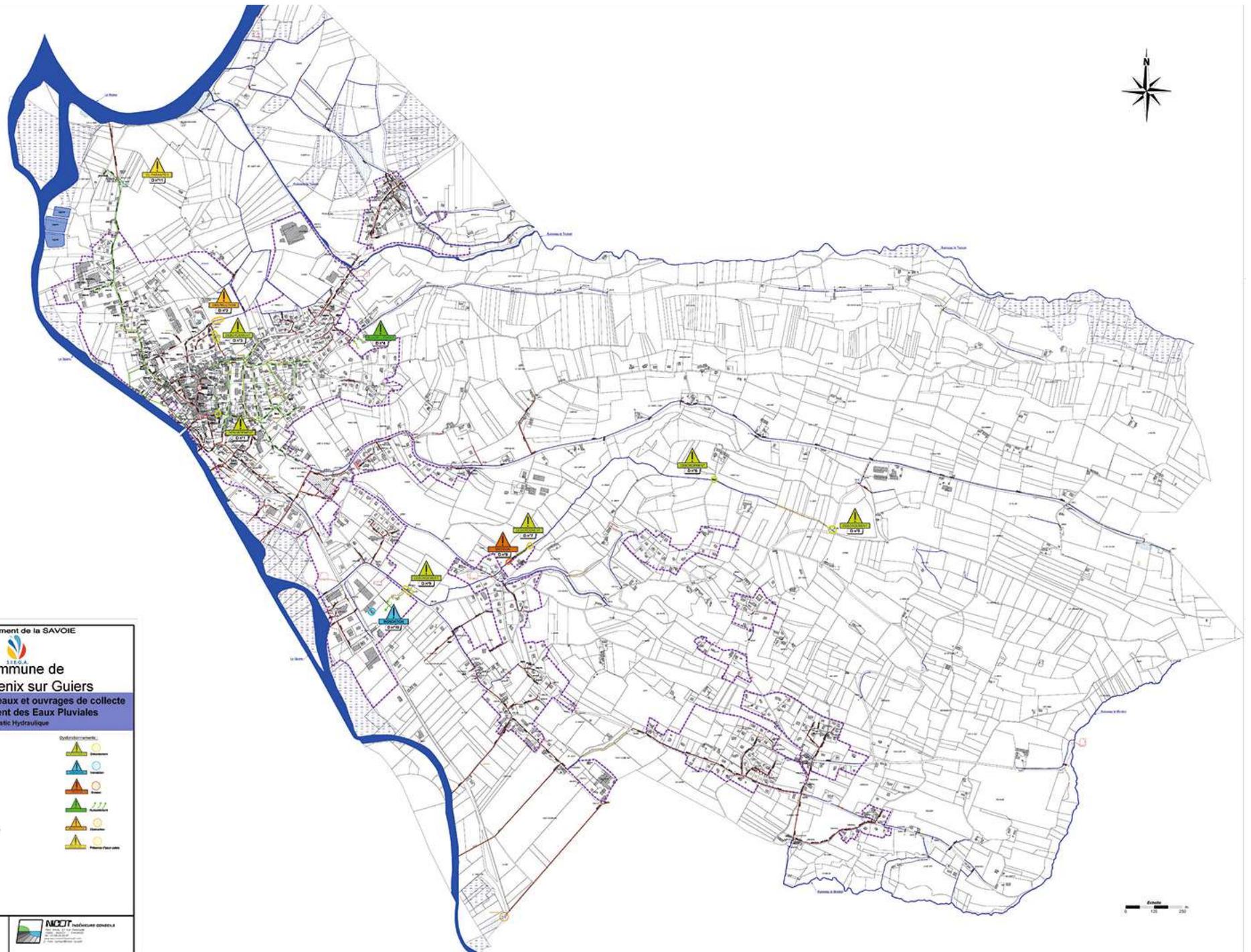


Zonage d'assainissement (SIEGA - 2016)



Conception: KARUM n°2017053/J. FLORIAN
Fond de carte : IGN - BD Ortho, BD Topo, Bing Satellite
Source de données : SIEGA
Date : 06/02/2018





Département de la SAVOIE

Commune de Saint-Genix sur Guiers

Diagnostic des réseaux et ouvrages de collecte et de traitement des Eaux Pluviales

Diagnostic Hydraulique

Réseaux	Dysfonctionnements
<ul style="list-style-type: none"> Réseaux EP Publics Réseaux Pluviaux Réseaux d'Assainissement Réseaux d'Épuration Réseaux de Distribution Réseaux d'Énergie Réseaux de Gaz Réseaux de Télécommunications Réseaux de Fibre Optique Réseaux de Téléphonie Réseaux de Câble Réseaux de Données Réseaux de Vidéo Réseaux de Voix 	<ul style="list-style-type: none"> Triangle Vert Triangle Orange Triangle Rouge Triangle Jaune Triangle Bleu Triangle Vert Triangle Orange Triangle Rouge Triangle Jaune Triangle Bleu Triangle Vert Triangle Orange Triangle Rouge Triangle Jaune Triangle Bleu

Date: 04 Juin 2018
 Echelle: 1/5000
 Fichier: DIAG_SG-Guier.dwg
 Dessiné: G. DEBEUSSCHER

NICOT Ingénieurs Conseil

Cartographie des dysfonctionnements liés aux eaux pluviales (SIEGA, Nicot Ingénieurs Conseil - 2018)

Eaux pluviales (EP)

Source : Diagnostic des réseaux et ouvrages de collecte d'eaux pluviales (SIEGA, Nicot Ingénieurs Conseil 2018)

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers se situe à cheval sur trois bassins versants : le Rhône, le Guiers et le Truison.

Le réseau d'assainissement de Saint-Genix-sur-Guiers est **majoritairement séparatif**. La collecte des eaux pluviales se fait donc indépendamment des eaux usées.

Dans l'état actuel de l'urbanisation, 11 dysfonctionnements ont été identifiés (cf. carte ci-dessus), classés selon 6 typologies : ruissellement, débordement, inondation, obstruction, érosion, EU Parasites.

Pour chaque dysfonctionnement, des préconisations opérationnelles sont formulées dans le diagnostic des réseaux, comme par exemple le redimensionnement des réseaux, la création d'ouvrage de rétention et de fossés ou tranchées drainantes, la mise en place d'un programme de travaux au niveau du ruisseau temporaire au lieu-dit « Urice Sud » (mise en place de cultures intermédiaires, conservation et restauration de haies) ...

D'une manière globale, le PLU devra **favoriser une infiltration des eaux de ruissellement à la parcelle** pour limiter le « tout à l'égout ». Aussi, des coefficients de pleine terre pourront être imposés de manière à favoriser une gestion alternative des eaux pluviales au niveau des nouvelles zones d'urbanisation notamment. Des matériaux perméables pourront être favorisés dans les aménagements futurs ainsi que des ouvrages de type noues plantées, bassins d'infiltration, puits d'infiltration, tranchées drainantes, etc.

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Bon état chimique de la masse d'eau souterraine.
- Connaissance de l'espace de bon fonctionnement du Guiers et des secteurs à protéger/ à restaurer.
- Bilan ressources-besoins en eau potable excédentaire pour la situation actuelle et pour la situation future.
- Bonne couverture d'incendie.
- Réseau d'assainissement majoritairement séparatif.
- Nouvelle STEP avec une capacité de traitement de 3800 eqHab.
- Protection des périmètres de captage d'eau en grande partie instaurée par arrêté préfectoral.
- Diagnostic des dysfonctionnements en termes d'eaux pluviales avec préconisations opérationnelles pour leur absorption.

FAIBLESSES / MENACES

- Qualité variable du Guiers (mauvaise qualité à bonne qualité).
- Qualité bactériologique moyenne de l'eau distribuée.
- 145 installations en assainissement autonome dont 83 ont un dispositif de traitement non conforme avec risques.

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PLU

- Assurer l'efficacité des équipements d'assainissement et de défense incendie.
- Prendre en compte l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau pour préserver la qualité des rivières.
- Prendre en compte les périmètres de protection de captage pour préserver la qualité de la ressource.
- Veiller au bilan besoins/ressources d'eau potable en situation actuelle et future pour les différents usages.
- Limiter l'imperméabilisation des surfaces qui génère des problématiques de pollution en aval et de ruissellement des eaux pluviales. Favoriser les techniques alternatives de gestion des eaux de pluie pour une infiltration à la parcelle.

4/2 Energie

Economie d'énergie

L'énergie la moins polluante restant celle qui n'est pas consommée, il est important de favoriser un développement de l'habitat favorisant les axes suivants :

- Implantation des zones d'urbanisation à proximité des services et aménagement de cheminements piétons et cycles fonctionnels ;
- Performance de l'enveloppe et qualité d'isolation en construction neuve et en rénovation ;
- Orientation du bâti et application des principes bioclimatiques visant à favoriser les apports solaires passifs et à limiter les surchauffes d'été ainsi que l'exposition aux vents (cf schéma page suivante).

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers ne présente toutefois pas une situation optimale car :

- L'urbanisation s'est développée selon une **implantation diffuse** et peu dense ;
- De nombreuses constructions sont antérieures à l'application des premières réglementations thermiques engendrant d'importantes **déperditions thermiques**.
- En revanche, l'exposition du village sud/sud-ouest et l'ensoleillement de 1 282 à 1 313 KWh/m²/an constituent des facteurs intéressants en matière d'économies d'énergie (cf carte d'ensoleillement de la Savoie ci-après);

A l'échelle du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard, une réflexion sur une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) est en cours. Le Département de Savoie accompagne des particuliers qui souhaitent participer à la lutte contre le changement climatique en réduisant leur consommation énergétique et leurs émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, un guichet unique traite les demandes de subventions concernant l'isolation à haute performance énergétique de l'habitat ou l'installation de systèmes de production de chaleur ayant recours aux énergies renouvelables (solaire thermique, bois-énergie, géothermie). Deux programmes existent : Habiter Mieux 2018 et TESS (Transition énergétique solidaire en Savoie) 2018.

Cet accompagnement s'inscrit dans le Plan climat énergie territorial, adopté par le Département de Savoie le 24 juin 2013.

Ressources renouvelables

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers bénéficie d'un panel de ressources existantes et potentielles d'énergie renouvelables :

- L'**hydroélectricité** avec la centrale hydraulique. L'ouvrage a été construit en 1889 et a été endommagé par des crues. Depuis 2013, la centrale est exploitée par Green City Energy AG avec une production annuelle d'environ 2 millions de kWh alimentant environ 550 foyers. La centrale est équipée d'une passe-poisson.
- Le **solaire thermique et photovoltaïque**.
- Le **bois énergie** : poêle et chaudière bois à foyer fermé et à haut rendement (label flamme verte) afin de limiter les pollutions de l'air.

4/3 Air

Source : <http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>

Selon les analyses d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes en 2016, la qualité de l'air sur Saint-Genix-sur-Guiers est plutôt bonne. La concentration en dioxyde d'azote (NO₂) qui engendre la pollution atmosphérique est plus élevée le long des infrastructures, mais sans dépasser la valeur limite.

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Soutien des projets d'économie de l'énergie par le Département de Savoie.
- Production hydroélectrique pour environ 550 foyers au niveau de la centrale hydraulique.
- Potentiel de développement des énergies renouvelables à l'échelle des habitations.
- Bonne qualité de l'air.

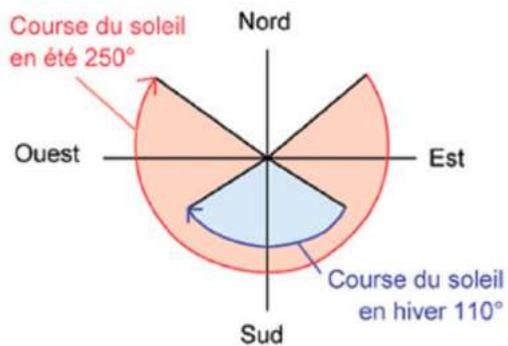
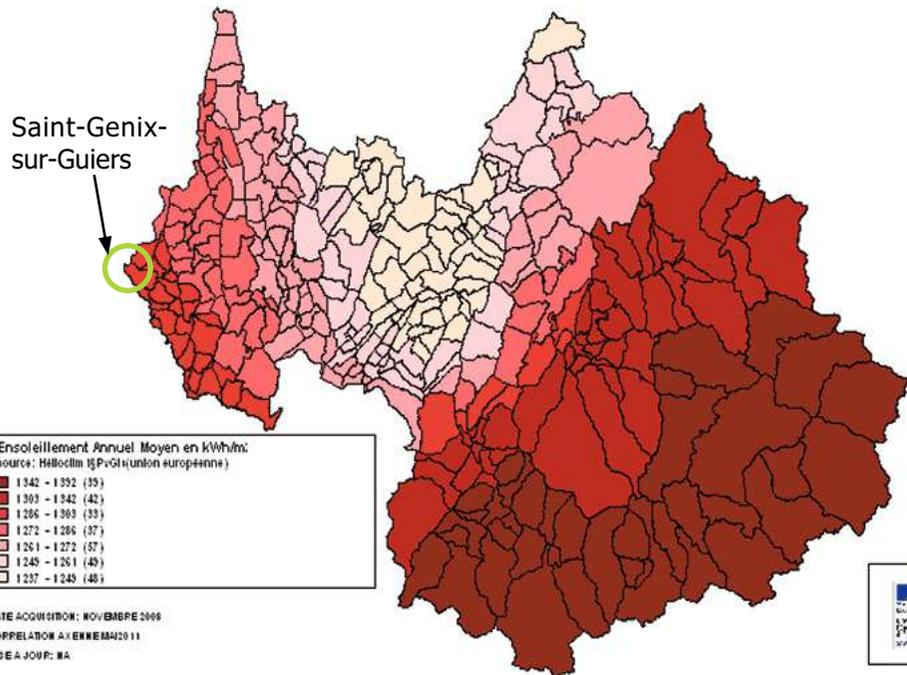
FAIBLESSES / MENACES

- Implantation dispersée et peu dense du bâti.
- Bâti ancien source de déperditions thermiques.

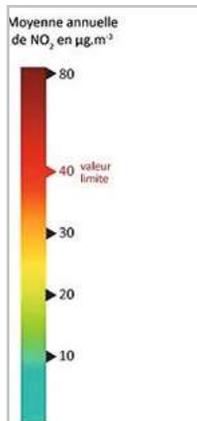
ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PLU

- Proposer des formes urbaines et une implantation du bâti permettant de limiter les émissions de GES et la consommation d'énergie.
- Permettre, voire inciter, la conception bioclimatique des bâtiments et l'usage des énergies renouvelables (solaire en particulier).
- Favoriser les déplacements piétons pour les courtes distances.

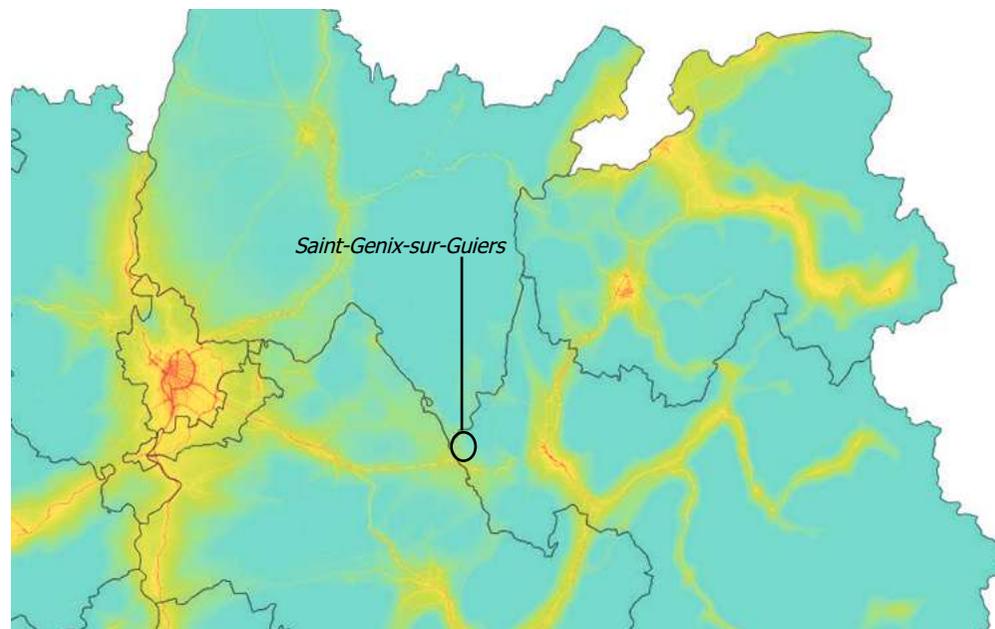
SAVOIE: ENSOLEILLEMENT MOYEN ANNUEL EN KWH/M2.AN



L'orientation plein sud permet d'optimiser l'ensoleillement en hiver et de limiter les surchauffes estivales en se protégeant facilement grâce à des protections de types casquettes.



La centrale hydraulique du Guiers.



Moyenne annuelle de la concentration en dioxyde d'azote (NO₂) en 2016

4/4 Forêts

Forêt publique soumise au régime forestier

Sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers, la forêt est entièrement privée. Aucune forêt communale ou domaniale n'existe.

Les forêts présentes sont essentiellement des boisements de feuillus et notamment des boisements de châtaigniers. Dans la plaine du Rhône, quelques peupleraies sont présentes.

Le document d'urbanisme doit veiller au maintien :

- d'une **zone non constructible d'une largeur de 50 mètres contre la forêt** afin d'éviter tout problème de chute d'arbres, de branches ou de feuilles, et de demande d'abattage ultérieure ;
- des **accès à la forêt** pour des engins de fort tonnage.

Forêt de protection

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers ne possède pas de **forêt dite « de protection »**.

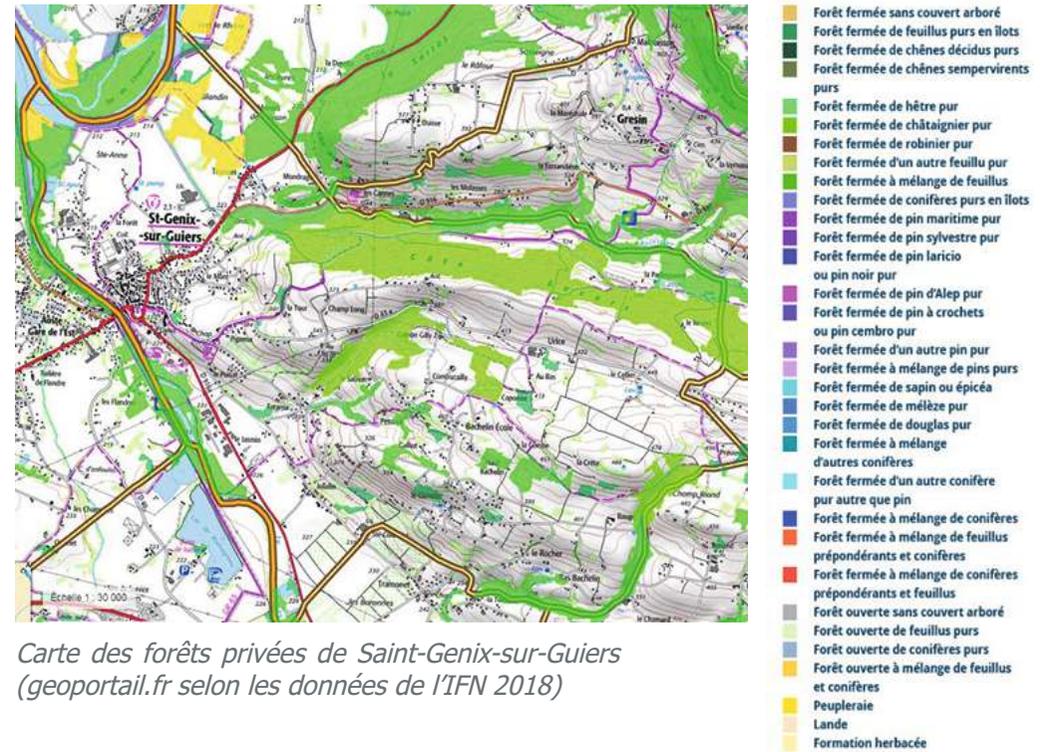
Espace boisé classé

Aucun espace boisé classé n'est actuellement présent sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers. L'élaboration du PLU est l'occasion de se poser la question de la nécessité du classement des espaces boisés les plus significatifs ou les plus sensibles sur le territoire, en particulier, ceux qui présentent le plus d'enjeux en termes de biodiversité, de paysage ou de patrimoine (art L113-1 et 2 du code de l'urbanisme).

Ce classement permet de **limiter les coupes rases et offrir une maîtrise à la collectivité** sur l'exploitation des forêts dans un esprit de gestion durable (coupe soumise à autorisation du maire en EBC).

Procédure de réglementation et de protection des boisements

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers est soumise à une procédure de réglementation et de protection des boisements (article L.126 - 1 du code rural).



4/5 Sols

Sites pollués

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers est concernée par **un site en activité recensé** dans l'inventaire régional historique des anciens sites industriels (BASIAS) :

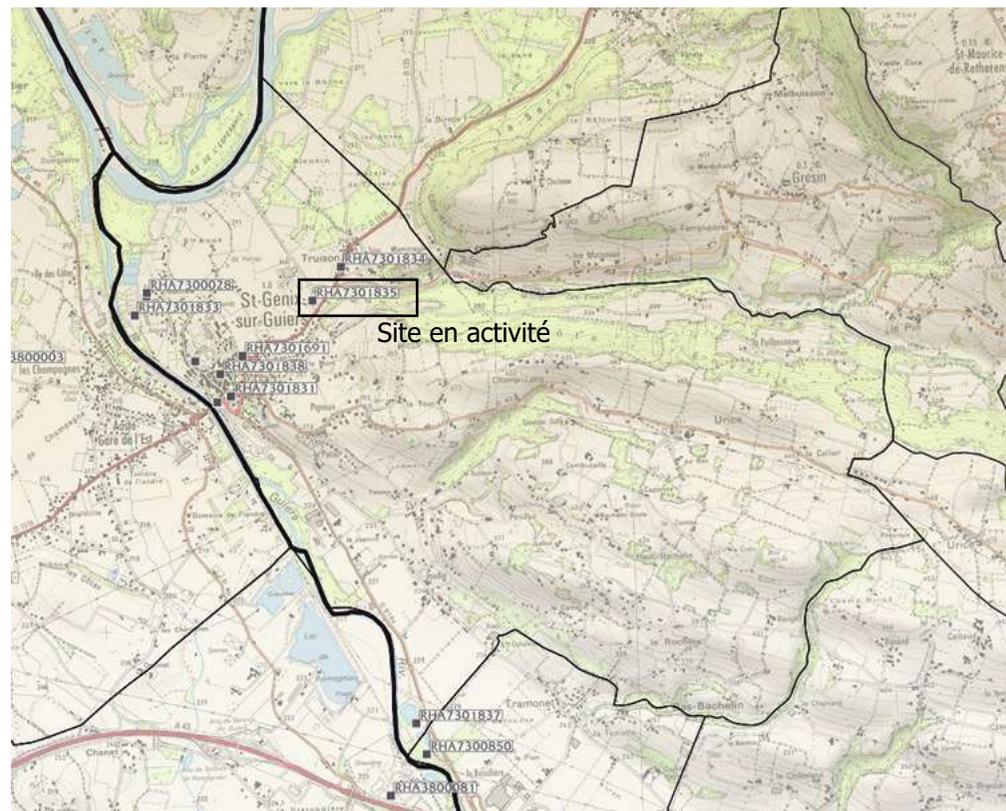
- Bâtiment à usage industriel avec dépôt de liquides inflammables (M. Jean BOUCHARD dans la zone d'activité Truison)

Plusieurs sites sont également recensés dont l'activité est terminée :

- SA FREIDENBERG Frères (Atelier de petite maroquinerie avec découpage, emboutissage et traitement des métaux) - Zone industrielle Forêt
- Garage FATIGUET - Route nationale 516
- SA du Verre Textile, anc. Sté Technique du Verre Tissé (Tressage, bobinage de verre et tissage de fibres de verre) - Zone industrielle Forêt
- Garage PIJOLET, anc. DOCS Lyonnais - Place Jean Moulin
- L'ALLOBROGE (Desserte d'essence) - Route nationale 521 B
- M. PARAVY (Garage avec dépôt de liquides inflammables) - 294 Rue du Faubourg
- M. Alain DURET (Atelier de réparation et entretien de matériel agricole et automobiles) - Lieu dit «La Forêt Sud»
- M. HAINOZ (Desserte carburant) - Hameau de Truison
- M. Jean BOUCHARD (Bâtiment à usage industriel avec dépôt de liquides inflammables) - Zone d'activité de Truison
- M. Gabriel GUINET (Teinturerie et dégraissage) - Route de l'Usine Electrique
- Mairie de St Genix sur Guiers (Dépôt d'ordures ménagères) - Lieu dit «Le Verger Sud»
- Sté des Magasins du Casino (Station service) - Place de l'Eglise
- Usine MAF - MARBROSAN, Groupe CHIMILIN (Usine de moulage par compression et injection de matières plastiques) - 719 Route du Stade
- VIALLE (Station service) - Route nationale de Lyon
- M. A BONNETON (Garage avec desserte)

Il convient d'être prudent concernant le réaménagement des terrains concernés, qui ont pu accueillir des activités potentiellement polluantes. En fonction de l'état résiduel des terrains et travaux de réhabilitation effectués, l'aménagement de ces sites peut être soumis à des restrictions d'usages.

En revanche, aucune servitude d'utilité publique n'existe actuellement pour les sites et sols pollués présents sur le territoire communal de Saint-Genix-sur-Guiers (BASOL).



Carte des anciens sites industriels et activités de service - BASIAS (source : <http://www.georisques.gouv.fr/>)

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Maillage du territoire par la forêt (environ 23 % de la surface communale)

FAIBLESSES / MENACES

- Aucun Espace Boisé Classé.
- Des anciens sites industriels potentiellement soumis à des restrictions d'usage.

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PLU

- Classer les espaces forestiers exploités en zone N.
- Réfléchir à identifier en Espaces Boisés Classés les boisements les plus sensibles.

4/6 Déchets

Source : Rapport annuel 2016 du SICTOM du Guiers

La gestion des déchets ménagers et assimilés est une compétence gérée par l'intercommunalité. La collecte et la gestion des déchetteries est assurée par le Syndicat Interdépartemental de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM du Guiers).

Collecte des ordures ménagères

A Saint-Genix-sur-Guiers, les ordures ménagères sont ramassées une fois par semaine (le mardi). Un deuxième ramassage a lieu le jeudi dans l'hypercentre. Les ordures ménagères collectées sont acheminées à la Tour du Pin pour être transférées en camion gros porteur à l'unité de valorisation énergétique de Bourgoin-Jallieu, gérée par le SITOM Nord Isère.

Depuis le 30 novembre 2017, quatre sites sont dotés de conteneurs semi-enterrés dans le centre-bourg (ordures ménagères, verre, papier, emballages) qui remplace le système de ramassage de porte-à-porte).

Recyclage des déchets

Pour les déchets recyclables (papiers, emballages et verre), des conteneurs sont disponibles sur la commune. On compte **17 points d'apport volontaire**, dont quatre conteneurs semi-enterrés.

Le SICTOM est également engagé dans la distribution de **composteurs individuels et collectifs** (taux d'équipement : 17 %). Au total, 27 % des ordures sont valorisées en 2016 (à l'échelle du SICTOM Val Guiers). Ce pourcentage est en légère hausse depuis 2008.

Trois déchetteries sont localisées sur le territoire du SICTOM, dont une à Saint-Genix-sur-Guiers. Une installation de transit, regroupement ou tri de déchets est également présent dans la ZI de la Forêt (3 BDS Sarl). Le dépôt de déchets est payant pour les professionnels et gratuit pour les habitants du territoire jusqu'à une limite de 3m³ par jour.

Déchets inertes

Seuls les gravats sont désormais orientés en ISDI, installation de stockage de déchets inertes. Une réflexion est en cours afin de les valoriser dans le cadre des chantiers routiers et améliorer encore le recyclage en déchetterie.

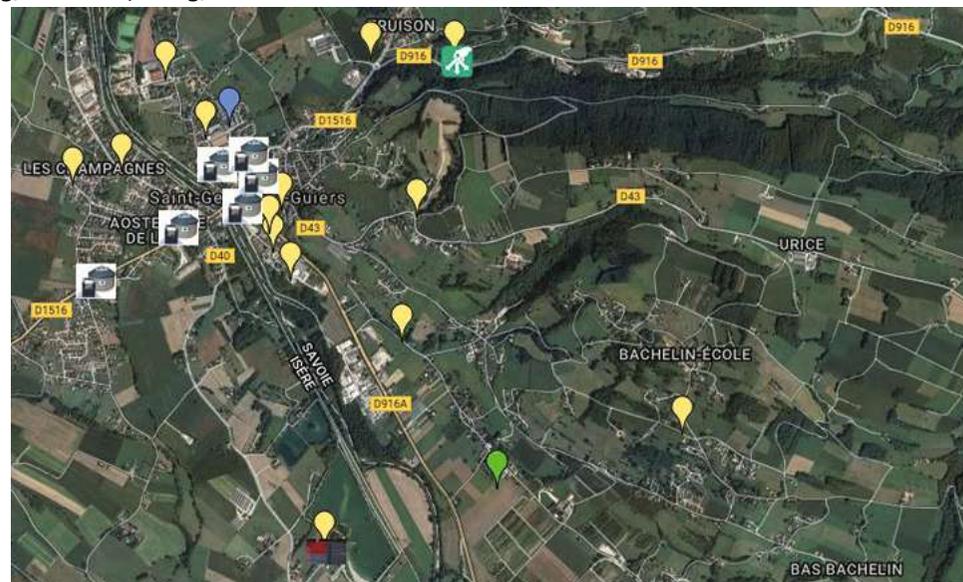
Traitement

Le verre et le « papier / carton / emballages » sont recyclés et les ordures ménagères sont incinérées avec valorisation énergétique. Les ordures ménagères résiduelles sont traitées à l'incinérateur de Bourgoin-Jallieu (traitement par incinération avec récupération d'énergie).

Evolution des tonnages

A l'échelle du SICTOM, pour la quatrième année consécutive, les tonnages collectés d'ordures ménagères résiduelles ont baissé en 2016 (baisse cumulée de plus de 10% en 4 ans) alors que la population a augmenté de 2,2%. **5 549,69 tonnes d'ordures ménagères** ont été collectées en 2016, ce qui correspond à **222 kg/hab/an**.

Sur la commune de Saint-Genix-sur-Guiers, la collecte du verre et du papier est en hausse entre 2015 et 2016 (35 kg/hab au lieu de 31 kg/hab de verre et 19,47 kg/hab d au lieu de 19 kg/hab de papier). Les emballages collectés ont augmenté de 14,15 kg/hab à 15,44 kg/hab.



Localisation des PAV sur la commune (source : SICTOM du Guiers)

ATOUTS / OPPORTUNITES

- 17 points d'apport volontaire stratégiquement localisés, dont 4 sites à conteneurs semi-enterrés
- Campagnes de sensibilisation ayant conduit à une réduction du volume global de déchets traités et à une augmentation du tri sélectif ces dernières années.
- Déchetterie facilement accessible sur la commune.

FAIBLESSES / MENACES

- /

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PLU

- Equiper les nouveaux secteurs urbanisés de Points d'Apport Volontaire afin de favoriser le tri sélectif.

5/ RISQUES ET NUISANCES

5/1 Risques naturels

Inondations

Concernant le risque d'inondation, la commune dispose d'un Plan d'Indexation en «Z» (datant de 2007), avec un plan de zonage cartographiant les secteurs à risque et donnant des indications pour l'urbanisation.

Le Plan de prévention des risques d'inondations (PPRi) du Rhône, prescrit le 23 mai 2011, sur les six communes bordant le fleuve dans le sud de la Savoie est approuvé par arrêté préfectoral en date du 11 juillet 2013. Il concerne uniquement les crues du fleuve.

Les zones urbanisées du territoire communal de Saint-Genix-sur-Guiers apparaissent relativement épargnées par les phénomènes naturels. Quelques maisons dans la plaine du Rhône sont concernées par un risque d'inondation (cf. carte ci-contre).

L'analyse des aléas liés à l'inondation a été affinée en 2018 avec une cartographie à l'échelle du 5 000ème (DDT73/38, Hydrétudes). Un aléa faible à moyen est identifié pour quelques habitations dans la plaine du Guiers (cf. cartographie page suivante).

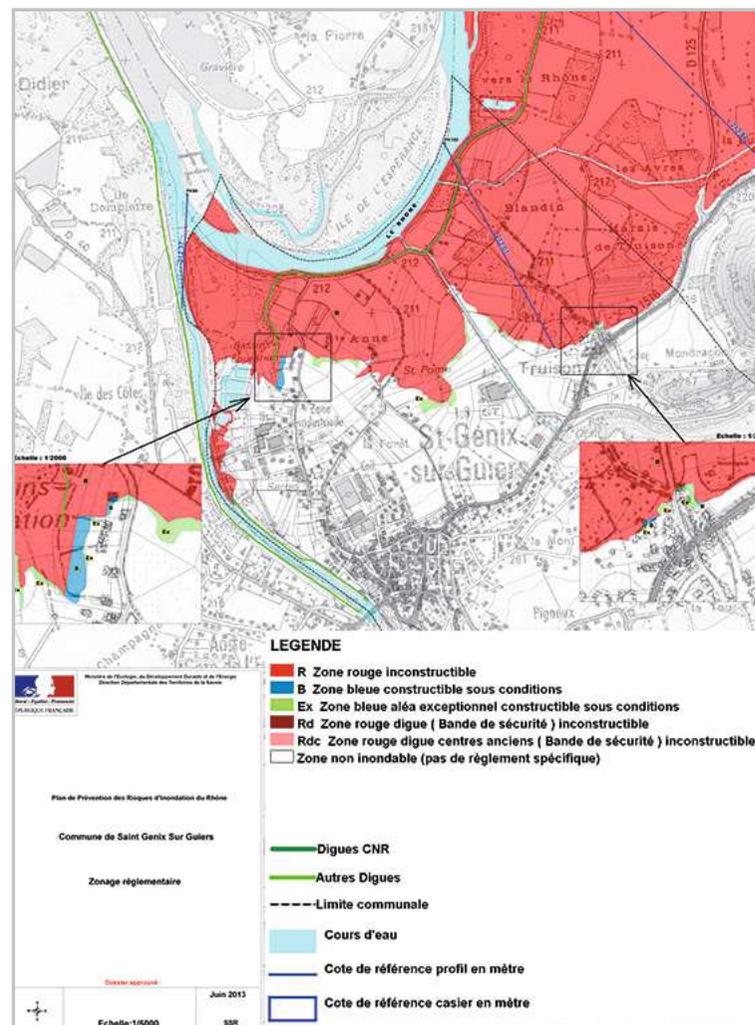
Séismes

La commune de Saint-Genix-sur-Guiers est classée en **zone de sismicité 4** (niveau d'aléa moyen). Aussi, toute nouvelle construction devra prendre en compte la réglementation afférente à ce zonage.

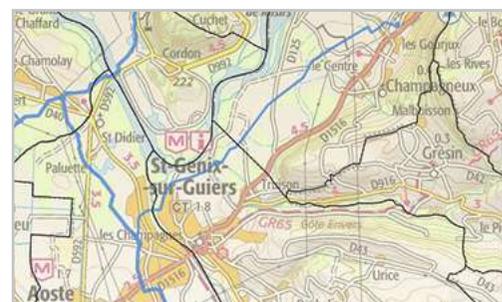
5/2 Risques technologiques

Transport de marchandises dangereuses

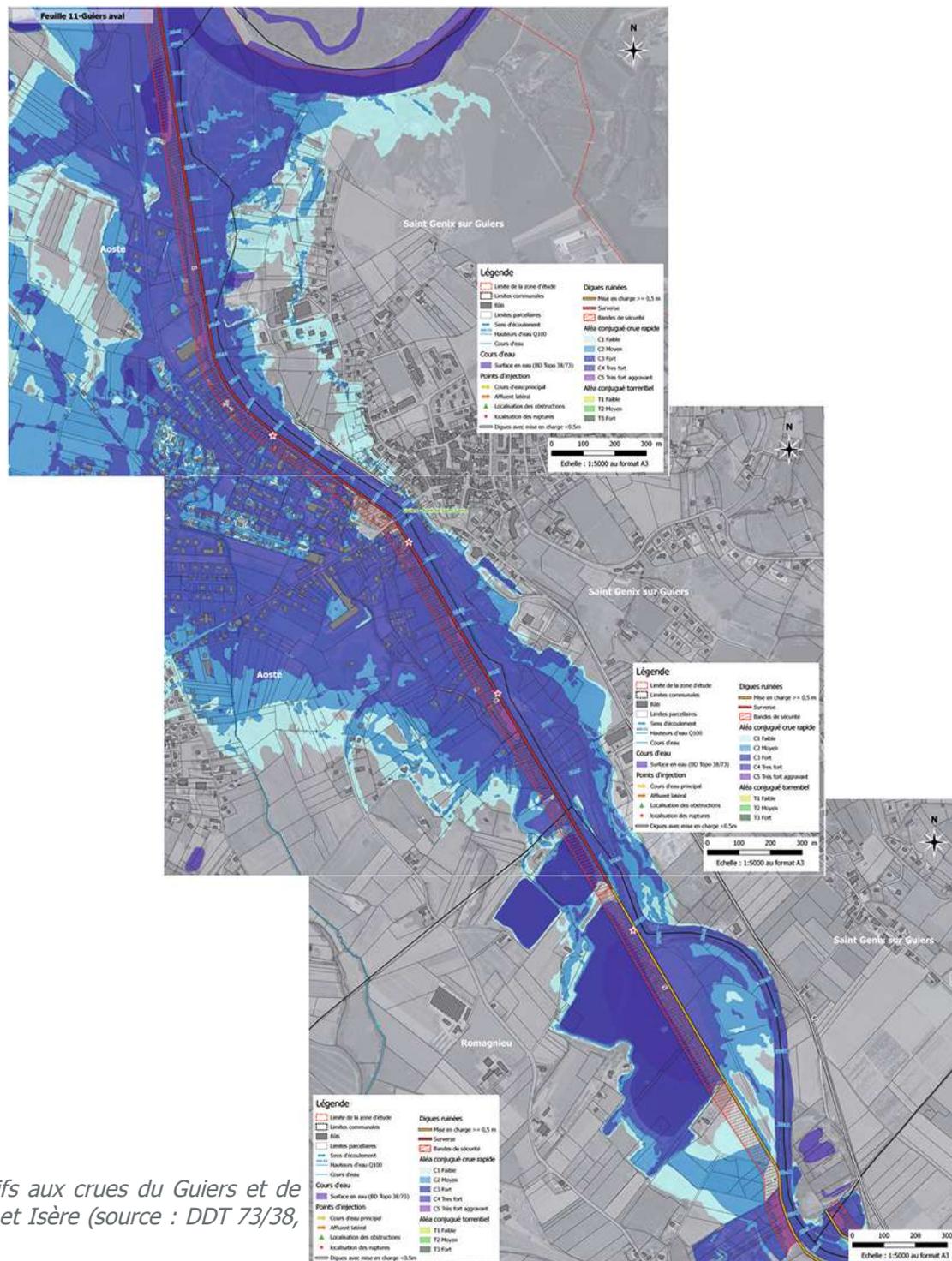
Le risque de transport de marchandises dangereuses est identifié pour la commune à cause d'une canalisation de gaz naturel sur la partie nord de la commune (cf. carte ci-contre).



Zonage réglementaire du PPRi Rhône (2013)



Canalisation de gaz naturel (source : <http://www.georisques.gouv.fr/>)



Cartographie issue de l'étude des aléas relatifs aux crues du Guiers et de ses affluents sur les départements de Savoie et Isère (source : DDT 73/38, Hydrétudes, Novembre 2018)

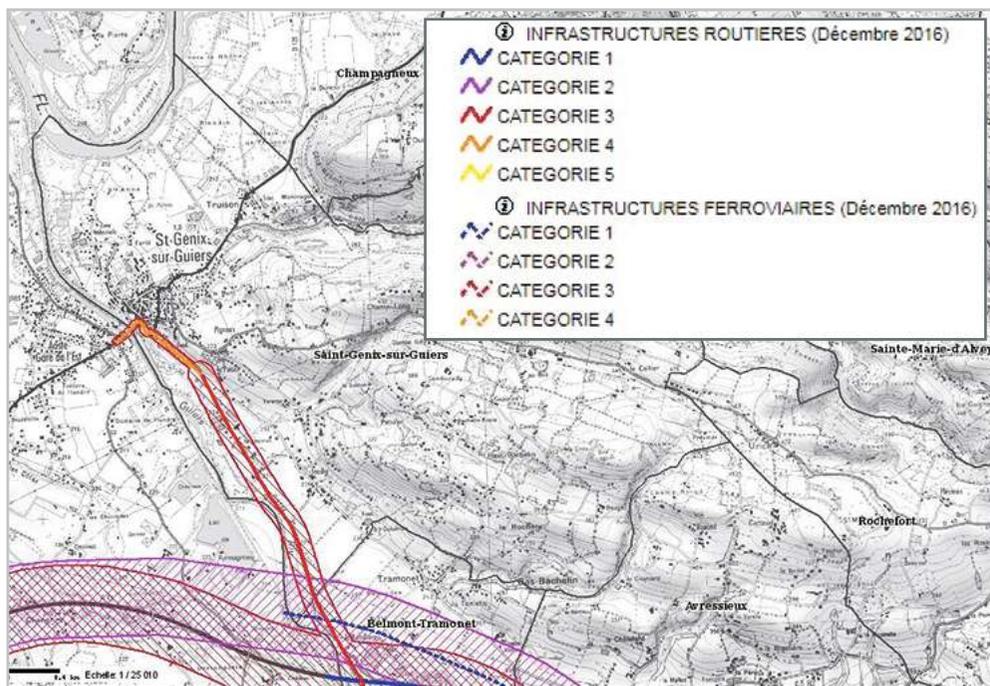
5/3 Nuisances

Nuisances sonores

Actuellement, les principales nuisances sonores identifiées à l'échelle de la commune sont liées à la proximité des **routes départementales D1516 et D916A**.

La route départementale D916A est classée en catégorie 3 avec un niveau sonore de 73 dB[A] en période diurne et 68 dB[A] en période nocturne. Cet axe bruyant impacte une bande de 100 m de part et d'autre dans laquelle des prescriptions d'isolement acoustique sont imposées pour les constructions nouvelles. La route départementale D1516 est classée en catégorie 4 avec un niveau sonore de 68 dB[A] en période diurne et 63 dB[A] en période nocturne impactant une bande de 30 m de part et d'autre dans laquelle des prescriptions d'isolement acoustique sont imposées pour les constructions nouvelles.

Le tracé du projet ferroviaire Lyon-Turin est également repéré sur la carte ci-dessous. Il s'agit d'une infrastructure ferroviaire de catégorie 1 (entre 78 et 83 dB[A]) impactant une bande de 300 m de part et d'autre du tracé.



Classement sonore des infrastructures routières : identification de la D1516 et D916A, ainsi que du projet ferroviaire (Source : DDT 73)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/>

Une ICPE **soumise à autorisation** est recensée par la base de données nationale, il s'agit de l'entreprise TECHCI Rhône-Alpes. Cette entreprise intervient pour la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques.

D'autres **ICPE soumises à déclaration** sont recensées :

- 3 BDS sarl: Installation de transit, regroupement ou tri de déchets - ZI de la Forêt
- BAVUZ : Exploitation, stabulation de 70 vaches laitières (Urice)
- Dechetterie SICTOM du Guiers : lieu-dit « Montdragon »
- Elevage canin « Le clos d'Arcadie » : Elevage, pension de 48 chiens - Bachelin le Haut
- GAEC du coteau ensoleillé : Exploitation de 60 vaches laitières - La Riondelette
- Joëlle NATON : Elevage de 49 chiens - Route de Rochefort
- Les fromagers de Ste Colombe : Exploitation d'une fromagerie - Lieu-dit Ste Colombe
- MAUNAND : Exploitation d'un pressing - Place Jean Moulin
- MBTP : Installation de broyage et de compostage de déchets verts - site de l'ancienne décharge municipale
- NETTO SA FAGLE : Station service - lieu-dit Contin
- PERRIER MARIELLE : Elevage de 42 chiens de petite race - La Côte Envers

Prolifération de l'ambrosie

L'ambrosie est une espèce végétale à caractère envahissant qui cause des problèmes de santé publique (espèce allergène). La commune de Saint-Genix-sur-Guiers est concernée par la présence de cette espèce. L'arrêté préfectoral du 23 mai 2007 impose la prévention de la prolifération de cette espèce, notamment en évitant de laisser des terres à nu.

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Commune concernée par un PPRI.

FAIBLESSES / MENACES

- Inconstructibilité de la partie nord de la commune suite au PPRI du Rhône.
- Zones concernées par des aléas faibles à moyens dans l'enveloppe urbaine actuelle.
- Commune concernée par un risque de transport de marchandises dangereuses.
- Nuisances sonores par la D1516 à proximité du chef-lieu.
- Une ICPE soumise à autorisation.
- Présence de l'ambrosie, espèce végétale allergène.

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PLU

- Maintenir inconstructibles les zones à risque d'inondations.
- Limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores le long des axes bruyants et aux abords des ICPE.

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1/SOCLE GÉOGRAPHIQUE

- Intégrer le bâti dans la pente et éviter les aménagements au sein des zones les plus pentues.
- Préserver les cours d'eau et les espaces de bon fonctionnement, ainsi que les ruisseau secondaires.
- Préserver une bande de recul de l'urbanisation de 10 m le long des cours d'eau.

2/SITES ET PAYSAGES

- Structurer les extensions urbaines à proximité du bâti existant en privilégiant l'étagement des constructions dans la pente dans les secteurs de coteaux et en valorisant des percées visuelles sur le paysage environnant.
- Préserver et structurer les coupures vertes qui permettent la lecture des entrées de ville et des transitions entre les hameaux.
- Assurer le traitement qualitatif des limites de propriété (transparence des clôtures et haies), des talus et murs de soutènements.
- Préserver les secteurs boisés, haies et arbres qui rythment les perceptions.
- Préserver le petit patrimoine vernaculaire et les perceptions qui le mettent en scène.

3/ESPACES NATURELS ET FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE

- Protéger les réservoirs de biodiversité et les milieux naturels remarquables : garantir leur protection via le zonage du PLU mais aussi la cohérence du règlement avec les mesures de gestion de ces espaces protégés.
- Préserver les espaces nécessaires au bon fonctionnement écologique du territoire dans un objectif de maintien de sa perméabilité et de son équilibre global : axes de déplacement, massifs boisés, forêts alluviales, îlots de boisements au sein des espaces agricoles, espaces de bon fonctionnement des cours d'eau avec, à minima, le respect d'un recul de 10 mètres de part et d'autre des berges.
- Veiller à ne pas impacter les espèces faunistiques protégées ou les espèces végétales protégées inféodées aux milieux humides ou aux pelouses sèches.
- Favoriser la biodiversité au sein de la « nature ordinaire » en privilégiant, par exemple, la perméabilité du tissu bâti, le maintien de la trame arborée existante (haies, arbres isolés, bosquets), la plantation d'essences locales et mellifères dans les haies, etc.

4/RESSOURCES NATURELLES

Eau

- Assurer l'efficacité des équipements d'assainissement et de défense incendie.
- Prendre en compte l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau pour préserver la qualité des rivières.
- Prendre en compte les périmètres de protection de captage pour préserver la qualité de la ressource.
- Veiller au bilan besoins/ressources d'eau potable en situation actuelle et future pour les différents usages.
- Limiter l'imperméabilisation des surfaces qui génère des problématiques de pollution en aval et de ruissellement des eaux pluviales. Favoriser les techniques alternatives de gestion des eaux de pluie pour une infiltration à la parcelle.

Air, Energie

- Proposer des formes urbaines et une implantation du bâti permettant de limiter les émissions de GES et la consommation d'énergie.
- Permettre, voire inciter, la conception bioclimatique des bâtiments et l'usage des énergies renouvelables (solaire en particulier).
- Favoriser les déplacements piétons pour les courtes distances.

Forêt, Sols

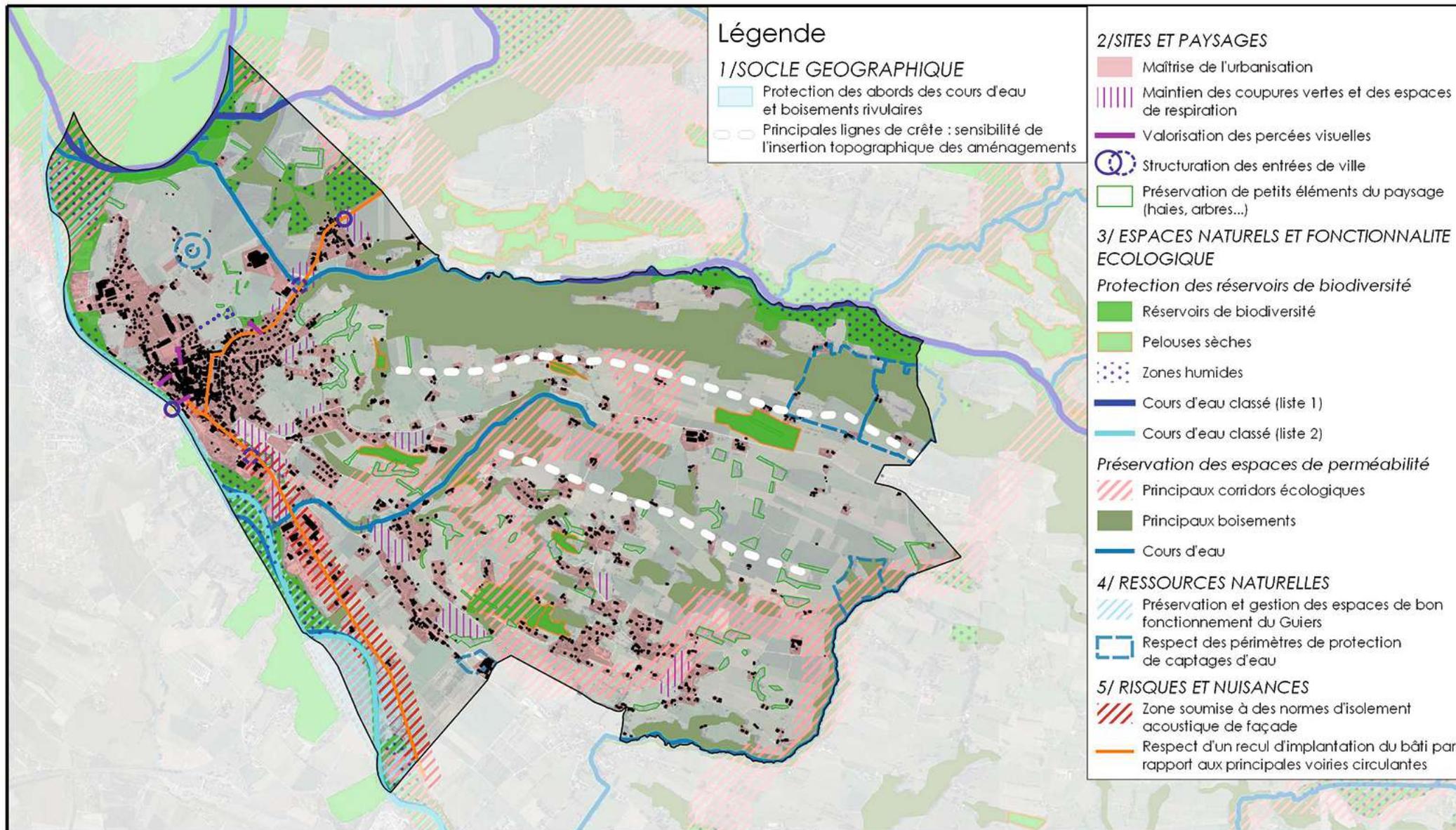
- Classer les espaces forestiers exploités en zone N.
- Réfléchir à identifier en Espaces Boisés Classés les boisements les plus sensibles.

Déchets

- Equiper les nouveaux secteurs urbanisés de Points d'Apport Volontaire afin de favoriser le tri sélectif.

5/RISQUES ET NUISANCES

- Maintenir inconstructibles les zones à risque d'inondations.
- Limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores le long des axes bruyants et aux abords des ICPE.



Conception: KARUM n°2017053/J. FLORIAN
 Fond de carte : IGN - BD Ortho, BD Topo, BD Routes 120
 Source de données : Karum, CEN Savoie, SDAGE RMC, SIAGA, DDT73, DREAL Rhône-Alpes
 Date : 16/12/2019

